

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

16 janvier 2024

Le mardi 16 janvier 2024 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 9 janvier 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : BACHER Constantin, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, EVA Anne-Rose, GOUST Victoire, LE DILY Michèle, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, VALLA Angélique, ZDOROVZOFF Sonia.

Excusés pouvoir : AZCUÉ Mathieu (pouvoir à M. MOURIER), BACHA-HIMEUR Samira (pouvoir à M. LÉVY), DEL Fanny (pouvoir à Mme PERRIN), GIRAULT Jean-Luc (pouvoir à Mme MARAS), GUELPA-BONARO Philippe (pouvoir à Mme GOUST), LESUEUR Christophe (pouvoir à Mme ROCH)

Absents : AUZAL Jean-François, COHADE Christophe, COUDER Cécile, FERRARI Laura, JENN Emmanuelle, SY Mamadou

Conseil d'arrondissement

Mardi 16 janvier 2024



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. – Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose que l'on ouvre la séance de ce Conseil. Je souhaite la bienvenue aux étudiants qui sont assis avec nous ce soir, en deuxième année de STAPS, et qui se destinent à être dans des équipements plutôt de nature, d'éducation populaire. Vous êtes les bienvenus, ainsi que leurs enseignants. Je vous propose, si vous le voulez bien, de désigner Constantin BACHER, secrétaire de séance.

Pas d'opposition. Monsieur BACHER, vous êtes secrétaire de séance et je vous invite à faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir notre séance.

Vœux du Maire au Conseil d'arrondissement

M. LE MAIRE. – Mes chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e arrondissement, je vous présente à l'occasion de ce premier conseil d'arrondissement de l'année 2024, mes meilleurs vœux. Des vœux de santé d'abord, de bonheur et d'épanouissement, ainsi qu'à vos familles et vos proches. Face aux crises et aux guerres qui font chaque jour davantage de victimes innocentes, je formule des vœux de paix et de liberté. Face aux inégalités et aux injustices, selon les différences de genre, d'origines ou de religions, je formule des vœux d'égalité et de tolérance. Face à la haine qui se propage, face au racisme, face au rejet de celles et ceux qui ne nous ressemblent pas et à la remise en cause de leurs droits fondamentaux, je formule des vœux de fraternité. Puissions-nous en 2024, voir reculer les féminicides, les violences sexistes et sexuelles, le nombre d'enfants dormant dans la rue, tout comme les files d'attente interminables aux distributions alimentaires, dont un nombre croissant de jeunes et d'étudiants. Que 2024 soit donc une année de liberté pour toutes et tous, d'égalité entre chaque citoyen et de fraternité entre les peuples.

Après trois ans de mandat, nous avons pu mesurer dernièrement le chemin parcouru tant au niveau de la ville que de notre arrondissement, au travers des rendez-vous de terrain avec les habitants et les habitantes et des réunions publiques dans chaque arrondissement avec la présence du maire de Lyon. J'aurai l'occasion de revenir sur ce premier bilan de notre action sur le 8^e lors de la cérémonie des vœux de l'arrondissement, ce vendredi 19 au soir, tout comme sur les perspectives de l'année 2024. Je ne vais donc pas le faire ce soir. Cette cérémonie se tiendra cette année dans les salles de la mairie et est ouverte à

l'ensemble des habitants et habitantes du 8^e arrondissement, à partir de 18 h 30, et bien entendu sur inscription. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle et bonne année 2024.

J'ai plusieurs demandes de prises de paroles liminaires, de Lyon en Commun, du groupe PS, du PC, des Écologistes, de Monsieur LÉVY. Monsieur LÉVY, je vous donne la parole.

Prise de parole des groupes politiques

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues. Mesdames et Messieurs, Madame la Directrice générale des Services. Dans un premier temps, les élus d'opposition n'étant pas invités aux vœux au personnel, permettez-moi, Madame la Directrice générale, de vous souhaiter à vous ainsi qu'aux agents de la mairie du 8^e, une belle et heureuse année en leur souhaitant l'accomplissement également de leurs souhaits personnels. Ces derniers, qui travaillent, nous le savons, dans des conditions particulièrement difficiles. Permettez-moi également de saluer à mon tour les étudiants de l'Université Lyon 1 présents parmi nous aujourd'hui et les associer à ces vœux.

En ce début d'année, je tiens, chers collègues, à vous exprimer à chacun d'entre vous, tous mes vœux pour cette nouvelle année. Que cette nouvelle année vous comble de bonheur, de santé et de réussite pour vous et vos proches. La période des vœux est un moment rare, un moment consensuel. Ainsi, je regrette, Monsieur le Maire, à nouveau, que dans vos vœux, la motion des élus d'arrondissement ne figure pas. Habituellement, la tradition, et peut-être un peu la politesse, veut que ce soit le maire et le Conseil d'arrondissement qui adressent leurs vœux à la population. Cette année, c'est uniquement vous. Je ne sais pas si c'est vous qui paierez les vœux d'ailleurs, mais je trouve dommage que sur un temps qui est censé rassembler les habitants, vous n'associez pas tout le Conseil d'arrondissement dans votre expression, mais je ne doute pas que vous saurez rectifier ceci à l'oral.

En cette période de vœux, je souhaite que l'action de tous les élus soit portée vers l'avenir pour vivre dans un arrondissement paisible, préservé, respirable et que chacun, à son niveau, travaille pour améliorer la qualité de vie des habitants, que cela soit dans tous les domaines publics, aucunement au détriment de l'autre, notamment dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'urbanisme, de la sécurité, de la culture, du sport et du développement économique. Ce qui comptera le plus pour les Lyonnais en cette année 2024, ce sont les réalités et non les postures. Parmi ces réalités, il en est d'essentiel d'abord l'emploi et l'attractivité. Une véritable attractivité qui crée des emplois pérennes ; la place faite aux jeunes dans notre arrondissement ; la situation de tous nos quartiers ; la sécurité ; la dette de notre Ville. Mais au-delà, au-dessus, il y a plus important encore : la cohésion sociale, mot qui est loin d'être galvaudé, dont dépend notre capacité à surmonter les difficultés ; l'adhésion à des valeurs communes, celles de la République ; le respect de ces valeurs ; la conviction d'avoir un meilleur avenir en nous unissant qu'en nous opposant. Que cela soit ceux qui veulent opposer les habitants les uns aux autres en fonction de leur culture et origines. L'autre opposition entre les Lyonnais peut être territoriale ou même pire, sociale, loin du sentiment qui, par moments, n'est pas un sentiment de clientélisme ou des projets avec des budgets faramineux qui divisent clairement. Nous en parlerons tout à l'heure, notamment concernant le dossier relatif à l'avenue des Frères Lumière.

Tous ces mots pour vous souhaiter à vous tous une année sereine et une année de travail au profit des Lyonnais et de notre arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur LÉVY. Monsieur PESCHE, je vous passe la parole.

M. PESCHE. – Bonjour à toutes et tous. À mon tour de vous souhaiter en mon nom et au nom des élus communistes et gauche lyonnaises, nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Ce début d'année est l'occasion tout autant d'espérer le meilleur pour vous toutes et tous, de nous souhaiter de construire collectivement, nous, élus, mais également — je m'adresse au public — les jeunes

générations et plus globalement les habitants du 8^e arrondissement, de construire collectivement l'avenir du 8^e. C'est aussi l'opportunité, bien entendu, de tirer quelques conclusions ici sur une année 2023 écoulée qui a été, pour nombre d'entre nous, éprouvante. Alors, au moment de vous souhaiter que cette année 2024, vous la passiez en bonne santé — santé sans quoi rien n'est possible —, je ne peux que constater avec regret et tristesse que l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays, malheureusement, diminue depuis 2022 ; que nos structures de soins, notamment les structures de soins de proximité — je pense ici, bien entendu, à l'hôpital Desgenettes et à ses urgences, qui nous manquent, à l'hôpital Henri Gabriel à Lyon Sud, comme au Centre Sévigné qui sont aujourd'hui en sursis —, autant de structures qui sont affaiblies par des logiques comptables qui, malheureusement, sont bien loin des enjeux humains qui nous concernent. Au moment de vous souhaiter une année d'épanouissement pour vous et vos proches, je sais que cela résonne parfois avec un goût amer face aux deux années de retraite que l'on nous a volées, autant de temps libéré d'une contrainte de la vie que le capital nous a repris l'année passée. J'ai une pensée singulière, notamment, pour les agents du service public qui vivent ça forcément directement dans leur chair.

Dans ce contexte, le congé paternité allongé à dix semaines, mis en place par notre Ville, résonne forcément comme un acquis social porteur d'avenir. Au moment de vous souhaiter de vivre une année heureuse, éloignée justement de cette insécurité sociale, de la crainte du chômage comme de la pauvreté, nous constatons avec d'autres le braquage des allocations chômage par le Gouvernement et le patronat, entraînant pour près de 20 % des indemnisés une perte de droit au chômage significative.

N'oublions pas que cette fin d'année 2023 a été marquée par un décret qui a transféré 13 milliards d'euros du budget de l'assurance chômage pour compenser le déficit abyssal de France Compétences. Alors, au moment de vous souhaiter une année 2024 empreinte de solidarité entre les hommes et les femmes, quelles que soient leur condition sociale, leurs origines, leurs aspirations, je le mets forcément en défiance avec celles et ceux qui ont réinventé le travail sans rémunération pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active. Finalement, l'esprit des Lumières s'est, en 2023, éloigné un peu plus du Gouvernement. Alors, Mesdames et Messieurs, je vous invite collectivement à un moment de lucidité pour construire ensemble la France et l'arrondissement dont les Lyonnais ont besoin et qui fait la force de notre société. C'est notamment notre solidarité concrète qui se manifeste au quotidien, tout autant par la dynamique de notre tissu associatif que par la force de notre service public et par notre sécurité sociale chèrement acquise.

C'est l'occasion de regarder le chemin parcouru — vous l'avez rappelé rapidement, Monsieur le Maire, ces dernières années — quand nous réaffirmons collectivement la force et la nécessité du service public municipal ; quand nous réaffirmons notre volonté, notre capacité à investir pour construire la ville du quotidien — et je pense forcément aux travaux en cours sur les écoles de notre arrondissement, sur les équipements sportifs, je ne vais pas les citer — ; quand nous faisons collectivement acte de modestie et d'intelligence à travers le déploiement du premier budget participatif de notre Ville. Assurément, et je vais terminer là-dessus, le chemin est long pour faire de notre ville un rempart innovant, dynamique contre toutes les violences que vous avez pu citer, pour faire de Lyon aussi un modèle de résistance et de construction collective face aux ravages du libéralisme.

Mais vous pouvez, sur ces chantiers, Lyonnaise et Lyonnais, compter au quotidien sur les élus et sur les militants qui nous entourent. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur MOURIER, je vous passe la parole.

M. MOURIER. – Monsieur le Maire, collègues, Lyonnaises, Lyonnais.

L'année 2023 est désormais derrière nous. Profitons de l'occasion qui nous est offerte pour adresser nos vœux à l'ensemble des élus de cette assemblée, aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui sont venus en nombre ce soir, mais également aux fonctionnaires de la mairie du 8^e qui sont indispensables à l'action publique et à l'accès au service public.

Pour Lyon en Commun, nous observons ce début d'année 2024 avec de la peur, dans un contexte international inflammable. La guerre en Ukraine continue avec moins de bruit médiatique mais tout autant d'horreurs vécues par les habitants. La guerre qui oppose Israël à la Palestine continue encore, avec un taux de mortalité jamais vu au cours du XXI^e siècle. C'est désormais l'Afrique qui s'embrase, mais également l'Équateur. Nous pensons que face à l'ensemble de ces conflits, Lyon doit faire à sa mesure, entendre sa voix singulière, appeler à tisser des liens, inlassablement, rassembler toujours et appeler à la fraternité. Et puis peut-être un peu plus proches de nous, et à l'heure du remaniement gouvernemental, quelles sont les perspectives et les conséquences sur Lyon en général et le 8^e en particulier. Je vous propose ici un petit exercice collectif de questionnement.

Première question : quel avenir pour nos institutions culturelles avec Rachida DATI, ministre de la Culture ? Quelles perspectives pour la jeunesse du 8^e ? Existe-t-il encore un ministère du Logement ? Vide sidéral, absence de boussole alors que la situation dans le pays est catastrophique. L'inflation est toujours à près de 5 % en moyenne. Si on regarde de plus près, elle est à près de 20 % sur les produits alimentaires. Les prix de l'électricité explosent dans un cadre de libéralisation du marché imposé par Bruxelles. En France, les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales, tandis que les 50 % les plus pauvres se partagent moins de 10 % du gâteau. Et pendant ce temps-là, l'État choisit de ne pas poursuivre LVMH pour fraude fiscale et choisit de décorer son PDG de la Légion d'honneur. Quelle violence ! Mais quelle violence ! Alors qu'on est en train de se fracturer sur le mur des inégalités. Mais je sais qu'ici, nous savons que ce n'est pas une fatalité. Lyon agit, nous agissons, car tout est une question de choix politiques, ici comme ailleurs, tout est question de parole politique. Et en particulier, quelle parole pour l'école ? Le remaniement augure d'une politique encore plus droitnière et nous connaissons bien toutes les conséquences pour notre arrondissement. Alors que vont penser les familles du 8^e d'une ministre qui fait la promotion de la sécession scolaire ? Que vont penser les familles du 8^e d'une ministre qui, par ses moyens personnels, fait fi des dégâts de sept ans de politique délétère dans le monde de l'éducation ? Alors assez de la séparation et de la casse éducative. J'ai une pensée pour les réseaux d'éducation prioritaire du 8^e qui méritent mieux qu'une ministre séparatiste, qui méritent mieux que des boîtes à projets chronophages et vides, qui méritent mieux qu'une politique à la petite semaine. Et je pense à Patrick ODIARD, adjoint à l'Éducation. Je pense qu'il sait, comme nous toutes et tous, que l'éducation est un sujet qui mérite réflexion approfondie, temps long de réalisation et investissement continu. Et force est de constater que l'État n'est pas au rendez-vous. Alors à nous d'être à la hauteur. Alors pour cette année 2024, le groupe Lyon en Commun vous adresse ses vœux humanistes, émancipateurs et par conséquent républicains. Et face au conservatisme qui sépare les êtres et qui anesthésie les esprits, nous vous invitons à continuer de penser, de réfléchir et d'agir. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur MOURIER. Madame EL GANNOUNI, je vous passe la parole.

Mme EL GANNOUNI. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers étudiants.

Je commence cette intervention en souhaitant, au nom du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique, une année avec davantage de paix, de solidarité et d'humanité. Valeurs qui ne cessent d'être grignotées dans le monde mais aussi dans notre pays. 2023 a été marquée par la guerre en Ukraine, alors que l'armée tente de résister aux assauts russes qui bombardent sans discrimination écoles, gares, hôpitaux, immeubles d'habitation. L'Ukraine a eu la chance d'avoir le soutien de nombreux pays au niveau humanitaire, financier et même militaire. La fin de l'année 2023 a été sanglante. L'attaque meurtrière du Hamas du 7 octobre a causé la mort d'environ 1 200 personnes, et 240 ont été enlevées. En réponse à cette attaque, le gouvernement Netanyahu n'a eu de cesse de faire pleuvoir les bombes sur Gaza. Selon les chiffres publiés par l'Unicef, 23 357 Gazaouis, dont 5 350 enfants, ont péri. 59 410 personnes auront été blessées, dont 8 663 enfants. Contrairement à l'Ukraine, les Palestiniens, dont la majorité de la population, rappelons-le, sont des femmes et des enfants, ce peuple n'a malheureusement pas bénéficié d'autant d'aide et nous le déplorons. Qu'il soit ukrainien ou palestinien, la vie d'un enfant a la même valeur.

2024 doit être une année dans laquelle nous devons plus que jamais rester vigilants. Je pense bien sûr aux élections européennes qui doivent mobiliser les familles politiques de gauche pour faire entendre leur voix. C'est un enjeu important alors que l'extrême droite est donnée en tête des intentions de vote et qu'on ne peut que constater un durcissement des opinions. Le vote de la Loi immigration, en décembre dernier, démontre la manière dont la Macronie fait la courte échelle à l'extrême droite, alors que la droite parlementaire n'a de républicain plus que le nom. Ce texte de loi que nous avons combattu et que nous continuerons à combattre est odieux. Co-écrit par le RN et les LR, puis envoyé au Conseil constitutionnel pour qu'il soit retiré les dispositions anticonstitutionnelles. Sur ce texte, le Gouvernement s'est déshonoré. Bien sûr, entre temps, nous avons changé de gouvernement. Tout à droite, toujours plus à droite. Alors que le président de la République se présentait comme le meilleur rempart à l'extrême droite et qu'une partie significative de son électorat a glissé son nom dans l'urne pour faire barrage, nombreux se sentent aujourd'hui dupés, voire trahis par cette Loi immigration. La bouillie politicienne que nous sert ce gouvernement risque fort de coûter cher la prochaine fois qu'un candidat en appelle au barrage républicain. Déjà mis à mal par le ni-ni des républicains, voilà désormais que le chef de l'État fait voter main dans la main avec le Rassemblement national.

Si cette actualité nationale peut paraître lointaine, nous en ressentons pourtant au quotidien l'impact sur notre territoire. L'exemple emblématique est la difficulté quotidienne que nous rencontrons face à l'inflation et l'explosion des situations de pauvreté à Lyon. Alors, le virage encore plus à droite qu'a pris le Gouvernement nous inquiète grandement. Il nous inquiète au regard des 1 500 personnes, dont au moins 300 enfants, qui dorment à la rue ou dans des squats. Il nous inquiète parce que malgré nos alertes incessantes, l'État reste sourd et refuse d'agir. Encore la semaine dernière, alors que la région était touchée par une vague de froid importante, nous avons demandé que soit mis en œuvre le Plan Grand Froid pour faciliter la mise à l'abri des personnes, cette fois-ci en danger de mort. À cela, Madame la Préfète, représentante de l'État, a répondu qu'il ne faisait pas suffisamment froid. Peut-être devrions-nous l'enjoindre à aller mettre son avis à l'épreuve des faits et passer une nuit dehors, dormir sur un trottoir glacé, dans un parc ou un squat. Mais cela serait abject. Cette indignité, nous la laissons à l'exécutif et à ses représentants qui semblent la manier avec dextérité. De notre côté, nous avons choisi d'agir. Ou plutôt, nous y avons été contraints. Malgré nos demandes et propositions répétées et malgré une aggravation significative de la situation, rien ne bouge et il revient à la Ville d'agir pour mettre les personnes à l'abri. Si ce n'est pas de notre compétence, c'est sans aucun doute notre responsabilité, un impératif de solidarité et d'humanité. L'année 2024 sera marquée par la continuation de nos projets pour faire de Lyon une ville toujours plus apaisée, végétalisée, écologique, sociale et solidaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, et pour terminer Monsieur BACHER.

M. BACHER. – Chères habitantes et chers habitants de l'arrondissement, chers collègues, bonsoir.

Pour commencer ce premier conseil d'arrondissement de l'année, le groupe Les Écologistes souhaite à l'ensemble des habitantes et habitants de la ville, et plus particulièrement de notre arrondissement, nos meilleurs vœux pour l'année 2024. À l'aube de cette année 2024, il nous faut tout de même avoir un ultime regard sur l'année écoulée. Une année qui aura vu se succéder des crises de toutes sortes. Déjà, la crise de la réforme des retraites, une crise au double aspect social et démocratique. Social, premièrement, car comment ne pas avoir une pensée pour toutes les personnes qui ont pris deux ans de labeur ferme au détriment de leurs années passées en bonne santé ? Bien sûr, cette sentence ne s'applique pas à toutes et tous dans la même violence, les classes populaires et les femmes étant encore plus particulièrement touchées, bien souvent dans des statuts précaires, à poste égal moins payées, elles seront donc encore plus gravement touchées. Démocratique aussi, puisque devant le nombre grossissant des protestataires, le Gouvernement ne répondait que par un passage en force, mettant au ban toute démocratie parlementaire.

Puis, à cette crise sociale a succédé temporellement l'aggravation de la crise climatique. Nous faisons évidemment référence à la canicule de ce mois d'août dans notre arrondissement, tout

particulièrement, avec un nombre gravissime de passoires thermiques, révélant par ailleurs le retard pris sur notre arrondissement en termes de rénovation énergétique. De nombreuses personnes ont vu leur logement se transformer en fournaise pendant de longues semaines. L'année 2023 aura aussi vu resurgir le pire. À nouveau, le terrorisme a frappé et à nouveau, les prédicateurs de la haine ont accouru, ayant pignon sur rue pour se vautrer dans le racisme, ne prenant que la division. Et aux mots de ces prédicateurs, s'accompagne la violence de leurs troupes, enterrant l'ultime mot de notre devise : Fraternité. Cette valeur aura également été mise à mal le 19 décembre 2023 en adoptant main dans la main avec LR et le RN la pire loi discriminante dans notre pays depuis les lois anti-juives du régime de Pétain, en piétinant les valeurs Égalité et Fraternité. Le Gouvernement a trahi le barrage républicain qu'il avait mis au pouvoir. Il porte une très lourde responsabilité en ayant collaboré avec le Rassemblement national, un parti fasciste opposé au droit à l'avortement, opposé aux droits des homosexuels, opposé à tout progrès social, climatosceptique et, ne cessons jamais de le rappeler, qui a de très grandes accointances avec la Russie de Vladimir POUTINE. Nos pensées vont donc à l'ensemble des habitantes et habitants de l'arrondissement et plus largement de la ville, mais également partout sur le territoire, qui seront impactés par les mesures discriminantes de la Loi asile et immigration. Ces personnes vivent dans l'angoisse de l'avoir promulguée et cela, nous ne pouvons l'accepter. La République doit rassembler et non diviser. C'est le sens du projet que nous portons sur notre ville.

Malgré ce portrait d'une année obscure, notre groupe garde espoir. Comme le dit la chanson, « quand tu marches dans une tempête, garde la tête haute et ne sois pas effrayé par l'obscurité. À la fin de l'orage, il y a un ciel doré ». Et de reprendre le refrain, « tu ne marcheras jamais seul ». Notre ciel doré, c'est Lyon. Territoire de transition écologique, territoire de partage, territoire d'accueil, territoire de solidarité. Ce Lyon, nous souhaitons le construire avec l'ensemble des habitantes et habitants. C'est pour cela que nous allons poursuivre le chemin engagé avec votre vote depuis 2020. Sur notre arrondissement, l'année à venir s'annonce riche de réalisations. Nous poursuivrons le déploiement des cours végétalisées comme l'école Giono, dispositif qui permet de réduire la place du béton en ville tout en favorisant le repartage de l'espace cour au bénéfice de l'égalité de genre. Nous nous réjouissons d'ailleurs de l'enthousiasme que suscitent ces projets auprès tant des parents d'élèves que des équipes pédagogiques. Nous serons fiers de continuer à accueillir le développement des Voies Lyonnaises, espace sécurisé permettant le partage de la route en faveur des mobilités douces. Nous poursuivrons également les concertations au sein de notre arrondissement comme le prouve le lancement de celle sur le réaménagement de la place du Général André. Et ce n'est qu'un petit résumé des projets qui attendent notre arrondissement cette année. Nous souhaitons donc reformuler nos vœux pour cette année. Que 2024 ne s'accorde pas aux notes de Debussy, mais lui préfère le verbe de Gisèle HALIMI pour faire rimer haut et fort la devise de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité.

M. LE MAIRE. – Merci.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

M. LE MAIRE. – Nous allons donc entamer l'ordre du jour de notre conseil, à commencer par le vote du PV de la séance du 6 décembre 2023. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole, pour la première délibération, à Madame MARAS pour l'adoption du nouveau règlement du budget participatif.

2. Examen des délibérations

Jeunesse et Sport

2024-18513-CMMA8-173 – Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement.

Effectivement, cette délibération concerne la seconde édition du budget participatif et l'adoption de son nouveau règlement. En 2022, c'était la première fois qu'un budget participatif était porté par la Ville de Lyon et pour un montant des plus importants en France par habitant. Pour rappel, ça concerne 12,5 millions d'euros sur chacune des éditions et cela représente 5 % du budget d'investissement de la Ville qui est confié au projet « Habitants ». Une première édition qui a permis d'inscrire le dispositif dans le paysage institutionnel lyonnais et qui va permettre la réalisation de 110 projets dans la ville et treize dans notre arrondissement. Donc on va avoir des exemples dans le diaporama : le 1^{er} arrondissement avec l'aménagement d'un espace jeune au sein d'un collège ; du mobilier innovant dans une école dans le 2^e arrondissement ; des vélos et chargeurs de portables dans le 3^e arrondissement, une mare dans le 4^e arrondissement à proximité d'un internat ; dans le 5^e arrondissement, un exemple de réalisation d'installation d'ampoules LED dans le Vieux Lyon ; dans le 6^e arrondissement, un terrain de pétanque ; dans le 7^e arrondissement, l'installation de hamacs au parc Blandan — qu'on connaît bien aussi dans le 8^e. Dans le 8^e arrondissement, la première réalisation a concerné l'installation de vélos au sein de l'école Alain-Fournier. C'était vraiment un projet porté par les parents d'élèves et la direction de l'école, qui a été voté lauréat du budget participatif. Ils peuvent déjà bénéficier des vélos. Ils bénéficient aussi maintenant d'une rue des enfants devant l'école. Dans le 8^e arrondissement, il y a eu également comme réalisation de l'ombre à la piscine Mermoz qui est déjà réalisée. Et plein de projets en cours dont, ce soir, l'aménagement du plateau sportif Saint-Hippolyte. Dans le 9^e arrondissement, un exemple de réalisation qui a été fait : l'éclairage à détection, boulevard de Balmont.

Sur la première édition, on a également — une fois les projets lauréats dévoilés — associé largement les habitants et les habitantes au projet. Pour le 8^e arrondissement, on a l'exemple du stade Dargent. Mais il y a eu aussi deux réunions de concertation sur Saint-Hippolyte. On y reviendra tout à l'heure. Et puis plus largement, sur les treize projets, on associe les publics qui vont bénéficier de l'aménagement au choix de l'aménagement définitif du budget participatif.

On peut citer également le café associatif à Grand Trou. On a eu une seconde réunion avec l'architecte. Donc un projet quartier Grand Trou. Un projet très attendu avec le café associatif Le Village.

Concernant le bilan de la première édition, un bilan complet a été réalisé. Le bilan de la participation a été positif, avec un pourcentage de participation supérieur à des villes comparables. Bien sûr, ça reste toujours à améliorer et c'est l'objet de ce nouveau règlement.

Ce nouveau règlement a pour but de renforcer les principes de proximité et d'inclusion avec cinq axes qu'on va vous présenter. Premier axe : il est proposé d'allonger la durée du vote avec un calendrier qui est revu pour offrir l'opportunité d'une plus forte mobilisation sur la phase de vote. Je vous détaille quand même les dates pour les phases de dépôt et d'analyse. Phase de dépôt des idées par les habitants et habitantes : ce sera du 1^{er} octobre 2024 au 8 décembre 2024. La phase d'analyse par les services de la Ville de Lyon sur les critères de recevabilité des projets, notamment : du 9 décembre au 4 mai 2025. Je rappelle simplement les critères de recevabilité. Ce doit être dans le périmètre Ville de Lyon. Ce doit être un budget d'investissement, et être d'intérêt général. La phase de vote des projets par les habitantes et habitants —

cette phase de vote qui a justement été allongée — va être du 5 mai 2025 au 15 juin 2025. La réalisation des projets lauréats interviendra de l'automne 2025 à l'automne 2027.

Second axe : promouvoir la participation des jeunes et des quartiers populaires. Il s'agit de proposer des moyens d'accompagnement spécifiques pour ces deux publics. La Ville souhaite, dans la deuxième édition, favoriser une participation encore plus forte et plus diversifiée. Pour cela, les moyens d'accompagnement et de communication seront prioritairement ciblés au plus proche des habitantes et habitants des quartiers populaires, par l'organisation de points d'information, d'ateliers collectifs et de permanences de proximité. Par ailleurs, les structures et personnes-relais seront mobilisées très en amont avec l'organisation de formations, avec les centres sociaux, MJC, associations, bailleurs sociaux, etc. et la co-construction avec eux d'une stratégie inclusive.

Troisième axe : améliorer encore la facilité d'accès du dépôt et du vote. Nous conservons une inscription qui est très facile sur le site Oyé!, mais nous ajoutons une nouveauté qui est d'expérimenter une journée de vote papier. Toujours dans l'idée d'inclusivité. Trois modalités de vote. L'utilisation de la plateforme numérique Oyé! pour déposer son idée et voter en ligne. Je précise que la plateforme va évoluer pour présenter une interface utilisateur plus accessible et plus inclusive. Deuxième possibilité de participation, le numérique accompagné qui va être reconduit. Des agents de la Ville sont habilités pour représenter un ou une habitante lors de permanences dédiées — c'est le cas dans les médiathèques — et aider à déposer son projet ou à voter en ligne. Et donc, la nouveauté, je le mentionnais tout à l'heure, le vote papier, une innovation pour cette deuxième édition. Le vote papier sera expérimenté à l'occasion d'une journée événementielle lors de laquelle il sera possible de voter au moyen d'un bulletin de vote dans les arrondissements. Je rappelle, toujours sur la question du vote, que le budget participatif est ouvert à toutes et tous, sans condition d'âge et de nationalité. C'est important de le rappeler.

Quatrième axe : sur le volet équité territoriale et dynamique participative. Afin de garantir l'équité territoriale et promouvoir la valeur démocratique du vote, trois projets seront garantis par arrondissement. La sélection des projets lauréats retiendra dans un premier temps les trois projets arrivés en tête dans chacun des neuf arrondissements et dans un deuxième temps, les projets encore en lice, dans l'ordre du nombre de votes jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Le plafond budgétaire par arrondissement inscrit dans le règlement de la première édition disparaît de ce fait.

Et enfin, dernier axe de modification de ce nouveau règlement : mettre en place un observatoire citoyen pour assurer une plus grande transparence du budget participatif. Pour rappel, il y avait déjà des scrutateurs du vote de la première édition. Donc, c'est vraiment un observatoire citoyen qui va s'assurer de la transparence et de la conformité au règlement sur l'ensemble du dispositif, de la phase de dépôt à la phase de vote à la réalisation. Par souci de transparence, on va à un niveau plus loin avec un observatoire citoyen qui va être mis en place.

La mise en place d'un budget participatif était un engagement de campagne et un engagement majeur de notre plan de mandat. Il contribue à renouveler et enrichir les pratiques démocratiques. Pour rappel, plusieurs dispositifs participatifs ont vu le jour depuis le début de notre mandat : le Conseil d'arrondissement des enfants, le budget participatif, mais aussi le baromètre du bien-être, en complément aussi d'une remobilisation autour des conseils de quartier. Les Lyonnais et habitants du 8^e ont fait preuve d'enthousiasme et de mobilisation collective pour la première édition. Avec cette seconde édition, les habitants et habitantes du 8^e arrondissement seront de nouveau au rendez-vous avec une dynamique participative renforcée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LÉVY, je vous en prie.

M. LÉVY. – Brièvement, parce que nous avons rencontré, comme tous les groupes, le service qui nous a en effet présenté le Powerpoint que vous nous avez présenté aujourd’hui. Je pondérerais un certain nombre de propos, même si on retient que le principe d’un budget participatif est un bon dispositif. Mais en effet, il y a des exigences en termes de transparence qui ont été soulignées par les élus d’opposition. En effet, il y a cet observatoire citoyen qui va être mis en place mais on avait demandé qu’il y ait un groupe également multipartite, avec des élus de la majorité et de l’opposition. Il y aura un observatoire citoyen. On verra bien ce que cela donnera. En ce qui concerne l’enthousiasme, je pondère un peu vos propos, Madame l’Adjointe. Je vous rappelle que dans le 8^e, c’est entre 1 % et 3 % des habitants du 8^e qui se sont exprimés lors du dernier budget participatif, et avec toujours une impossibilité de savoir si ce sont véritablement des habitants de l’arrondissement ou des Lyonnais qui votent sur les projets puisqu’il n’y a pas de conditions géographiques. C’est-à-dire que quelqu’un qui habite à Lille, Marseille ou peut voter pour un projet lyonnais, même si en effet l’intérêt peut être assez limité lorsqu’on est toulousain pour voter pour un projet lyonnais. Mais en tout cas, la possibilité existe et il n’y a pas d’outil de transparence pour s’assurer que c’est bien une opération et/ou des actions lyonnaises.

Nous avons également demandé un certain nombre de garanties parce que nous avons été assez interrogatifs sur le fait que vous organisez la partie du vote du budget participatif ainsi que la réalisation d’un certain nombre d’actions en pleine période de campagne électorale des prochaines municipales. On trouvait que la ficelle était un peu grosse. On avait demandé d’avoir les garanties de la direction des Affaires juridiques et nous ne l’avons pas obtenue à ce jour.

Dernier point, le fait qu’il y ait uniquement que trois projets par arrondissement nous semble malgré tout assez peu puisque ça veut dire que finalement, si on en a une centaine, c’est moins d’un tiers des projets qui sont ainsi directement fléchés par arrondissement. Et on fait une règle de trois. C’est-à-dire que finalement, il pourrait y avoir autant de projets dans le 1^{er} arrondissement que dans le 8^e ou dans le 3^e arrondissement. Cela ne nous semble pas forcément très équitable au regard de la population. Je ne reviens pas sur les questions de transparence, vous avez rappelé la question liée au vote papier. Mais finalement, rien ne garantit que les gens ne voteront pas plusieurs fois puisque quand vous avez le vote papier et le vote numérique, vous n’avez pas la possibilité technique de vous assurer qu’il n’y a pas un double ou un triple vote.

Face à ces incertitudes, nous nous abstenons sur cette délibération, même si nous retenons que l’idée d’un budget participatif est une bonne idée et un bon concept que nous soutenons. Mais nous n’avons pas les outils ni les garanties de transparence. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Une réponse très rapide ou pas ?

Mme MARAS. – Rapidement sur la question de la transparence. Les informations sont sur la plateforme Oyé!. Que ce soit sur les questions d’avis techniques des services, c’est entièrement sur la plateforme Oyé!. Vous avez même bénéficié à votre demande d’un *extract* complet de l’outil interne qui s’appelle Eudonet, plus les scrutateurs qui étaient mis en place. Donc je ne vois pas tellement ce qu’on peut reprocher à ce niveau-là, si ce n’est que ce dispositif n’existait pas sur la phase de dépôt des idées. C’est ce qu’on rajoute dans ce règlement intérieur. Après, pour la question de qui vote et où ils habitent, par exemple, je tiens à souligner que l’aire de jeux inclusive qui est place du 8 mai 1945, elle a été votée, on le sait, par des habitants qui ont voulu soutenir des habitants du 9^e arrondissement, qui ont voulu soutenir un projet qui ne les concernait pas directement, mais ils trouvaient que l’idée était superbe et ils l’ont soutenue, et c’est maintenant un projet lauréat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci.

M. LÉVY. – Pour complément. Si on avait en effet demandé la liste des budgets des opérations, c’est que si on va sur une logique de budget participatif, on met tous les projets au vote et pas uniquement ceux qui nous plaisent. Il faut quand même rappeler que dans le dernier budget participatif, vous aviez quasiment les deux tiers des projets qui n’ont pas été soumis au vote des Lyonnais. Alors bien sûr, on nous

a dit que c'est pour des raisons techniques, que ce n'est pas possible, etc. Mais la réalité, c'est que deux tiers des projets déposés n'ont pas été soumis au vote. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien. Juste pour préciser, dans toute démarche, il y a un règlement. Quand les projets ne respectent pas les critères du règlement, bien entendu, ils ne sont pas retenus et pas soumis au vote. Quant à la remarque du faible taux de participation, je préfère qu'il y ait aujourd'hui 3 % des Lyonnais et des Lyonnaises qui s'expriment sur un budget participatif plutôt que les 0 % dans les mandats précédents.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Monsieur LÉVY*).

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

2024-18123-CMMA8-180 – Budget participatif 2022 – Rénovation du terrain de sport Saint-Hippolyte situé à Lyon 8^e – Projet n° A 95, affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00020

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e.

C'est avec grand plaisir que je présente cette délibération qui concerne le lancement de l'opération rénovation du terrain de sport Saint-Hippolyte dans le cadre du budget participatif. Le projet s'inscrit dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lyon et fait partie des treize projets lauréats dans notre arrondissement. Il s'agit d'un aménagement très attendu par les habitants du quartier. Je remercie les porteurs de projets présents ce soir, en particulier Claire-Marie OLLIER qui a construit, en lien étroit avec le Conseil de quartier Monplaisir, une analyse et proposition complète sur les trois plateaux sportifs : Saint-Hippolyte, Dargent et Colbert. Ce projet répond à plusieurs objectifs. D'une part, la diversification de l'offre sportive, pour une pratique favorisant un usage mixte et le développement de l'égalité femmes-hommes. D'autre part, la réduction des nuisances sonores et la limitation de cet îlot de chaleur par une végétalisation du site.

La proposition est construite sur la diversification de l'offre sportive dans une optique de l'égalité femmes-hommes. Les terrains étaient initialement principalement destinés au basket et au foot et étaient utilisés par seulement 4 % de femmes, d'après un comptage du Conseil de quartier. Cette diversification est pensée également pour l'accueil des personnes âgées, des jeunes enfants et des familles. Je vous invite à consulter le document du Conseil de quartier de mars 2022. Votre projet montre l'enjeu fort autour de la pratique sportive pour toutes et tous et le lien intergénérationnel. C'est un très bel exemple d'initiative portée par les habitants. Ce projet, lauréat du budget participatif, a été largement soutenu avec 181 votes et un budget de 200 000 € y est alloué.

Il est proposé, *via* cette délibération, de compléter ce budget au titre de la conservation du patrimoine Terrain sportif. En effet, cet espace concentre beaucoup d'attentes. Le plateau sportif était très vétuste. Il n'a pas bougé depuis plus de dix ans. Le réaménagement répondra parfaitement aux besoins forts sur la pratique sportive. Il apportera un espace ombragé pour les familles et personnes âgées. Il pourra bénéficier aux scolaires pour la pratique du vélo, volley, badminton, foot, basket, aux enfants, ainsi qu'à des associations de quartier demandeuses d'un espace ombragé pour la pratique du yoga, du pilate ou de la gym. Le budget participatif a précisément été pensé avec cet objectif de rendre les habitants et collectifs acteurs des projets pour leur quartier. Je renouvelle mes remerciements aux porteurs de projets, au Conseil de quartier ainsi qu'à Augustin PESCHE et à la direction des Sports pour ce beau projet.

Je laisse Augustin PESCHE commenter le visuel 3D du futur site Saint-Hippolyte et vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. PESCHE. – Merci beaucoup, Madame MARAS. Peut-être rapidement, parce que ça a déjà été largement dit : on voit bien sur le plan qui est projeté ici, la rue Saint-Hippolyte, avec un accès qui est maintenu — c’est l’ouverture que l’on connaît aujourd’hui sur le site — et un accès piéton directement vers l’espace jeunes de la MJC. Il est prévu l’installation d’un *city park*, doté d’un sol amortissant, notamment pour les enjeux sonores mais aussi de confort de jeu, qui permettra la pratique à la fois du basket et éventuellement du football ou du jeu de ballon au sol. On voit un espace sur la gauche, dédié plutôt à l’usage et à l’apprentissage du vélo — notamment, parce qu’il y a des demandes pour l’apprentissage du vélo à l’école —, de la même manière, avec un sol absorbant pour les chutes. Un aspect un peu ludique est également travaillé sur cet espace-là. Et un toit pour un espace yoga qui puisse se pratiquer notamment à l’ombre, puisque c’est un site qui demeure quand même assez ensoleillé.

Enfin, dernier élément sportif, il y a un espace dédié au badminton et au volley, au choix. Ce qui va permettre à la fois de créer ici cette pratique sportive qui n’est pas présente pour le moment et qui est un peu plus limitrophe des habitations, puisque c’est une pratique qui est un peu plus silencieuse que le basket qu’on connaît aujourd’hui. Donc on espère que ça va permettre également d’atténuer les nuisances que peuvent connaître certains riverains. L’ensemble du site fait aussi une part belle à l’ombre puisqu’il est prévu la plantation d’arbres, la présence d’une fontaine d’eau et également un autre élément est prévu sur site, le stockage de vélos. N’hésitez pas si vous avez des questions. On pourra également échanger avec Madame MARAS à la fin de la réunion.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ?

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelques remarques. On a déjà parlé de ce projet assez longuement. Des questions de forme et des questions de fond. D’abord, une question par rapport à une enveloppe budgétaire qui est énorme. On va en reparler un peu plus tard sur un autre dossier relatif au quartier Monplaisir. Vous mettez 450 000 € sur cet espace. C’est beaucoup d’argent. C’est discriminatoire par rapport à d’autres quartiers qui ne bénéficient pas de tels engagements financiers. Et ça n’a rien à voir avec le budget participatif. Parce que, comme vous l’avez rappelé dans votre introduction, le budget initial prévu et validé par la Mairie du 8^e à l’époque, était de 200 000 €. D’un budget de 200 000 €, on passe à une opération qui est estimée à plus de 450 000 €. Même si le dessin est très beau — et je ne doute pas de la qualité du travail mis en œuvre par la direction des Sports — je trouve que c’est un investissement qui est démesuré par rapport à la demande initiale des habitants. Alors qu’en est-il d’un autre projet, notamment sur Dargent qui lui, était estimé à 500 000 € ? Si on suit vos échelles de valeur, on va arriver sur des projets qui vont arriver à quel montant ?

On trouve que ce n’est pas raisonnable et pas conforme non plus à la demande des habitants. Parce que même s’il y avait un débat — on peut revenir dessus — sur la question des pratiques, vous affichez un chiffre de 4 % uniquement de femmes qui étaient présentes sur le site. On n’a jamais vu ni aucune étude, ni aucun organisme organiser de telles choses. On ne fait pas une étude à sa fenêtre en disant « tiens là, maintenant, il y a 4 % de personnes ». Ce n’est pas sérieux. Je vous rappelle que quand on parle de football à Lyon, on a aussi des filles qui jouent au foot. Donc supprimer un espace de jeu qui bénéficiait aux jeunes du quartier, moi, je préfère qu’on ait un certain nombre de jeunes, y compris au bout de la rue, sur le secteur de Villon, qui soient présents un samedi ou un dimanche pour jouer au foot ou au volley ou à ce qu’ils veulent, plutôt que d’être en bas des immeubles ou dans les allées. Je pense qu’à travers cet investissement, vous éloignez les jeunes d’un espace de jeu, et je trouve que ce n’est pas satisfaisant.

Ça vous fait rire, mais par contre, très clairement, vous n’avez pas demandé l’avis ou très peu des écoles qui utilisent le bâtiment, à part l’école privée qui est juste en face. Et vous n’avez pas demandé non plus l’avis des utilisateurs qui sont présents régulièrement sur le site. Donc comme je l’ai dit, je ne doute pas du sérieux du travail mené par le service des Sports. Mais on retire des espaces des familles. Les espaces yoga n’étaient pas du tout prévus dans le budget participatif, ni dans les demandes initiales, et une grande partie des demandes étaient liées en effet à des problèmes de sécurité ou des problèmes de bruit le soir. À deux heures du matin, on peut comprendre que les gens ont besoin de dormir. Pour autant, dans votre

projet, on ne voit pas non plus de continuité en termes de fermeture des espaces, en termes de sécurisation, et comment vous ferez le soir pour assurer la sécurité de l'espace. Donc voilà, je suis assez circonspect sur l'investissement, sur la manière de voir cet espace pour les familles. Et même des fois un raisonnement qui me gêne un peu. Parce que oui, c'est vrai, des jeunes, ça fait du bruit, mais qu'est-ce qu'on fait ? On les éloigne du dispositif, on les éloigne du terrain, on met un espace de yoga ? C'est sûr que le yoga, ça fait moins de bruit que le basket ou que le foot, mais je pense que ce n'est pas une bonne manière de traiter les questions sportives dans notre arrondissement. Voilà, je suis assez surpris. Je m'abstiendrai sur ce projet parce que je pense malgré tout que l'équipement proposé a été bien travaillé par le service des Sports. Par contre, il ne répond pas, ce n'est pas vrai, à la demande des habitants du quartier. Merci.

Mme MARAS. – Pour répondre rapidement, je suis étonnée que vous ne vous réjouissiez pas de ce projet. Il coche toutes les cases. Il répond à toutes les attentes qui, je pensais, étaient importantes pour vous. Le soutien à l'éducation populaire. On a la MJC qui est juste derrière, qui était présente à la réunion, l'animateur jeunesse était présent à la concertation. Vous n'y étiez pas, donc c'est bien de dire des choses, mais il faut au moins que ce soit sourcé, pertinent, précis. Soyons précis. Quelle offre sportive on enlève aux jeunes ? Vous n'avez pas regardé le visuel ? Quelle offre sportive on enlève aux jeunes ? Au contraire, il y a des demandes des scolaires, vous le savez très bien qu'il y a des demandes des scolaires pour l'apprentissage du vélo, d'avoir accès à des terrains de sports de plein air, d'avoir l'accès à des terrains pour apprendre le badminton et le volley. Oui, on sait que ce sont des pratiques plus féminines que du basket. Et on sait qu'en diversifiant l'offre sportive, on va mieux accueillir les femmes sur l'espace public. On va mieux accueillir les femmes dans la pratique sportive et également les personnes âgées. On aura un espace ombragé, on aura une fontaine à eau. En fait, votre discours est en complet décalage avec le projet qui est proposé. Il y a eu une concertation sur site. Il y a les porteurs de projet qui sont présents. C'est normal qu'on réponde aux attentes à la fois des écoles publiques de notre arrondissement d'avoir accès à des espaces sportifs, et qu'on abonde en termes de budget sur ce projet en lien avec cette offre.

M. LE MAIRE. – Très bien merci. J'imagine que vu le réquisitoire que vous avez dressé contre ce projet, vous allez être logique avec vous-même et voter contre. En tous les cas, j'imagine que les habitants du quartier concerné apprécieront votre prise de position sur ce projet que je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Monsieur LÉVY*).

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

2024-17950-CMMA8-178 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 281 350 € à la SAS Lyon ASVEL Féminin – Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin au titre de la saison 2023-2024

M. PESCHE. – Chaque année, on vote un dispositif de soutien au club de basket l'ASVEL féminin, la SAS, au titre de son projet certes sportif mais aussi social, orienté notamment sur les enjeux d'inclusion et de promotion de l'égalité hommes-femmes, et la promotion de la pratique sportive et du sport santé. Je ne vais pas revenir en détail sur le projet que présente l'ASVEL. Vous les avez eus dans la délibération. La subvention est identique à celle qui a été votée l'année dernière, donc 281 350 €. Je vous demande d'approuver à la fois la convention et le montant de la subvention proposée.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Je me réjouis qu'on soutienne la pratique du basket féminin. Vous voyez, Madame MARAS, on peut jouer au basket et en même temps être sur un sport féminin et de qualité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2024-17961-CMMA8-179 – Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 € à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 – Approbation de conventions avec ces associations

Mme ROCH. – Mesdames et Messieurs.

Pour la troisième année consécutive, les associations ont remis un dossier nouveau format de demande de subvention afin de mieux connaître leur structuration, leur champ d'action dans le domaine du sport et de l'ensemble des actions entreprises sur le territoire. Les associations sportives sont confrontées, comme de nombreuses autres, à l'inflation qui affecte leurs comptes, aux difficultés de pérennisation du bénévolat, mises à mal par exemple par l'allongement de la durée du temps de travail qui amoindrit leur capacité d'initiative. Elles ont ainsi pu mettre en valeur les actions déployées dans ce contexte difficile, notamment en matière d'égalité femmes-hommes, d'inclusion et d'éco-responsabilité, la Ville de Lyon les ayant accompagnées depuis 2022, avec des fiches techniques et des formations pour pouvoir s'emparer de ces sujets. À ce jour, plus de 1000 personnes ont participé à ces temps depuis leur lancement.

Rappelons que la Ville de Lyon a décidé de conditionner l'obtention de créneaux, de locaux et de subventions à compter de septembre 2024, à la formation préalable des dirigeants et des encadrants quant à la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Une condition essentielle pour accueillir dans de bonnes conditions les adhérents des associations autant que les travailleurs du sport et les dirigeants.

Sur l'appui financier aux associations, nous notons que depuis 2020, ce sont 43 nouvelles associations sur toute la ville qui sont soutenues. La féminisation de toutes les disciplines sportives et le recul des stéréotypes de genre constituent un enjeu majeur du mandat. Les progrès en ce domaine sont concrets. La présente délibération permettra à douze nouvelles structures de bénéficier du soutien de la Ville et à 66 autres de voir leurs subventions revalorisées.

Pour notre arrondissement, nous avons le plaisir de soutenir financièrement de nouvelles pratiques sportives. Après la spéléologie, le tennis et le touch-rugby en 2022, les échecs et le krav maga en 2023, ce sont la boule lyonnaise et la gymnastique volontaire qui font leur entrée dans les nouvelles pratiques, soutenues financièrement par la Ville. En 2023, nous proposons d'augmenter les subventions allouées, notamment à l'association laïque Herriot Mermoz pour plus de 1 000 € (1 000 € supplémentaires par rapport à ce qu'ils avaient en 2023). Idem pour l'A.L.B.E.U avec +1 500 €, également l'Étoile sportive avec +7 000 €, et un autre exemple avec le Volley Bron @ Lyon Lumière avec +1 500 €.

Une seule association, Handisport Lyonnais, voit sa subvention diminuer de 7 500 €, mais c'est en raison d'une trésorerie abondante et cela est fait d'un commun accord avec le président de l'association. Donc, après une hausse de 9 500 € en 2023 et 8 500 € en 2022, l'enveloppe de soutien à nos associations augmentera ainsi de plus de 10 000 € pour s'établir à 369 500 € uniquement pour le 8^e arrondissement.

Cela témoigne tout autant du dynamisme de nos clubs qui partagent nos préoccupations que de notre volonté de rendre le sport accessible au plus grand nombre et dans la diversité des pratiques. Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Très bien. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Éducation – Petite enfance – Vie étudiante

2024-18117-CMMA8-176 – Modification des périmètres scolaires 2024

M. ODIARD. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs

La modification du périmètre scolaire est motivée par l'évolution des effectifs scolaires, le contexte démographique et la livraison de nouveaux logements dans la ville. Les projets de modification de périmètre que l'on vote chaque année font l'objet d'une consultation auprès des mairies d'arrondissement et ils sont présentés en réunion de concertation aux directions d'école, aux inspecteurs de l'Éducation nationale et aux parents d'élèves des écoles concernées. Ensuite, on arrive à la phase d'application.

Cette année, la particularité, c'est que nous avons décidé d'avancer la campagne d'inscription des enfants dans les écoles, de façon à ce que les choses soient calées quand on arrive à l'été, en particulier au niveau des dérogations, et de façon à ce que les enseignants puissent déposer leur candidature en ayant en connaissance de la situation des écoles concernées. Ce qui fait que pour le 8^e arrondissement, nous n'avons pas cette année de modification de périmètre car ce que nous envisageons demande un temps de travail très affiné au niveau du terrain, en étudiant le contexte démographique, les livraisons d'immeubles de logements qui sont en cours ou qui sont prévus dans les prochains mois, la façon dont ces logements alimentent les écoles en termes d'enfants, parce que ce n'est pas aussi linéaire qu'on pourrait l'imaginer. Je ne veux pas entrer dans le détail, nous allons travailler cette question-là pendant cette année scolaire, de façon à ce que la concertation aille jusqu'au bout pour vous présenter un projet qui sera effectif pour la rentrée 2025. Pour ce soir, nous avons des modifications de périmètre qui concernent le 2^e arrondissement avec la fermeture de l'école E. Brazier, et dans le 3^e arrondissement, le 7^e et le 9^e, avec aussi la nouvelle maternelle Audrey Hepburn qui nécessite des ajustements de périmètre.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-17792-CMMA8-177 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Année 2024

M. ODIARD. – Les crédits de subventions, c'est un rapport qui est récurrent en cette période de l'année. Mais cette année il y a du changement, ce qui n'était pas arrivé depuis 2012 et même depuis 2003 pour certains aspects.

Le changement principal, c'est l'augmentation du forfait fournitures scolaires pour chaque élève d'école maternelle et élémentaire qui passe de 27,50 € à 32 €, soit une augmentation de 16,4 %. La dernière augmentation de cette enveloppe datait de 2012 et il n'avait évolué que de 1,50 € depuis la rentrée 2003, entre 2003 et 2012. C'était au moment du passage à l'euro. Donc on a une augmentation substantielle qui est bien sûr destinée à tenir compte de la hausse du coût des fournitures, mais aussi de montrer comment nous sacralisons le budget des écoles, malgré la baisse des effectifs que nous connaissons depuis 2019.

Nous avons également une augmentation du forfait BCD par classe qui passe de 115 € à 130 €, soit une augmentation de 13 %. Ce forfait n'avait jamais été augmenté depuis 2003. Ensuite, ce qui va faciliter la vie des équipes éducatives des écoles, c'est que nous regroupons trois subventions — Crédits libres, Initiatives des conseils d'écoles et Assurances — en une seule qui s'appelle Initiative pédagogique. Ce qui fait que ça va faciliter un petit peu la visibilité de ces crédits que nous accordons aux écoles. Ces crédits bénéficient d'une augmentation de 3 % environ. L'assurance qui était remboursée aux écoles sur justificatifs est maintenant intégrée à la subvention Initiative pédagogique et est versée automatiquement. Donc ça va aussi dans ce choc de simplification.

Enfin, le forfait pour ouverture de classe concerne désormais également les classes dédoublées en REP et en REP+, alors qu'avant ça concernait uniquement les classes entières.

Les principales données de cette délibération sont là. Je ne vais pas vous donner les montants globaux qui se trouvent en fin de rapport. Je vous demande bien sûr de voter favorablement à ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE. – Questions/remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Une question parce que je ne suis pas sûr d'avoir compris. Vous avez indiqué que vous avez gelé les crédits par école. Cependant, dans la délibération, il est indiqué que la plupart des enveloppes sont fixées en fonction du nombre de classes. Est-ce que ça signifie que dans les écoles de l'arrondissement qui ont eu des fermetures de classes, les montants des enveloppes aux écoles seront les mêmes pour la rentrée prochaine, fermeture de classe ou pas ?

M. ODIARD. – Comme vous le savez, il y a des crédits qui sont par école et dans ce cas-là, ça ne va pas bouger, et il y en a d'autres qui sont des forfaits par élève. Donc effectivement, si je prends par exemple les subventions de type Projet d'école, il y a un forfait de 11 € par élève d'école maternelle, de 13 € par élève d'école élémentaire en classement ordinaire et un forfait de 15 € par élève d'école élémentaire REP, REP+ ou DIF. Donc ça évidemment, c'est au proratisé au nombre d'élèves au moment du calcul, c'est-à-dire en tenant compte des effectifs de l'année n-1. En cas de fermeture de classe, comme on le sait, le budget correspondant, vu qu'il est voté l'année précédente, est conservé. Et en cas d'ouverture, c'est indiqué dans la délibération, on a également des forfaits qui sont alloués pour permettre les ouvertures de classes, c'est-à-dire un forfait de 400 € par classe nouvelle qui serait ouverte entre le moment où on a voté la délibération et le moment où la rentrée se fait, et un forfait de 10,70 € par élève supplémentaire qui viennent s'ajouter. En cas de fermeture, il n'y a pas de retrait de subvention par rapport à ce qui sera voté ce soir.

M. LE MAIRE. – Merci. Madame RUNEL.

Mme RUNEL. – Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir au nom des trois groupes de la majorité sur cette délibération. Peut-être rappeler également qu'on aurait pu se laisser prendre par le Gouvernement croyant qu'il avait avancé quelques événements. Mais non, ce n'était pas la *fashion week* la semaine dernière, même si ça défile beaucoup quand même au ministère de l'Éducation, parce qu'en à peine deux ans, on a connu trois ministres, peut-être quatre d'ici la semaine prochaine. Tout est possible. On croise les doigts. Je le partage également.

C'est aussi l'occasion de rappeler devant de jeunes étudiants, de jeunes élèves qui sont venus nous écouter, que notre majorité ne partage pas les propos de la ministre et que le message qu'elle envoie aux enseignants est délétère. D'ailleurs, les huées qui l'ont accueillie lors de son déplacement dans l'ancienne et furtive école publique de son enfant en sont bien la démonstration. Et sans doute n'a-t-elle pas mesuré en tout cas la portée de sa déclaration. Mais pourtant, les personnels de l'éducation ont bien compris le message. Trop d'absentéisme dans le public, donc il vaut mieux choisir le privé. Et pourtant, dans le même temps, aucune déclaration quand même sur les conditions de travail difficiles des enseignants, du personnel éducatif dans son ensemble, sur le salaire aussi évidemment des enseignants, et rien sur la qualité — et je

tiens à leur rendre hommage — de l'enseignement et des apprentissages qui sont fournis aujourd'hui dans nos écoles.

Ça, c'était quand même pour mettre un peu d'éléments de contexte dans cette intervention et la délibération qui a été présentée par notre collègue. Parce que côté Ville de Lyon, par contre, l'action en faveur de l'éducation, son engagement, son financement, lui, est à un niveau inédit. Effectivement, notre collègue l'a rappelé, cette délibération sur le financement des écoles maternelles et élémentaires permet de revaloriser le montant des crédits, notamment pour tenir compte de la hausse des prix. Et du coup, je tenais aussi, au nom de notre majorité, à saluer le travail de Stéphanie LÉGER, adjointe à l'Éducation, qui, depuis trois ans, s'investit pleinement pour faire en sorte que l'école de nos enfants soit une véritable école avec des moyens. Et saluer bien évidemment le travail de Patrick ODIARD qui, dans le 8^e arrondissement, s'engage également pleinement dans l'ensemble de nos écoles pour la même chose. Et c'est grâce à ce travail, à celui du service aussi de l'éducation et de l'ensemble des services de la Ville de Lyon, que le personnel de nos écoles s'engage également et nous permet de mener une politique ambitieuse et inclusive.

Cette délibération permet donc de revaloriser le montant de ces crédits. Les frais de fonctionnement, qui sont liés aux fournitures scolaires qui sont revalorisées, passent à 32 €. De la même manière, des crédits pour l'achat des livres, pour des abonnements pour des journaux qui ont augmenté de 15 %. Un autre changement qui est apporté dans cette délibération, c'est le regroupement des subventions de fonctionnement, avec les crédits libres, les initiatives des conseils d'école et les assurances, dans une seule et même l'enveloppe. Ça permet une plus grande lisibilité et facilité. Mais surtout, il me semble important de signaler que ces changements concernant l'ouverture des classes s'appliquent désormais également aux classes dédoublées en REP et REP+, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent et qui constitue de fait une augmentation de leurs moyens en faveur de plus d'équité territoriale, et le 8^e arrondissement est bien concerné. Cette délibération doit donc nous permettre un fonctionnement optimal des écoles pour répondre aux besoins des personnels, mais aussi bien sûr des élèves. La revalorisation des forfaits pour les fournitures scolaires et les bibliothèques est un point clé dans cette démarche. Elle permet de ne pas mettre en difficulté les écoles vis-à-vis de l'inflation que subissent déjà beaucoup de familles et permettre la réalisation de leurs projets, l'organisation de classes découvertes, améliorer aussi les conditions d'enseignement en fournissant aux écoles des moyens nécessaires pour un meilleur environnement éducatif et de qualité. Les ajustements en fonction des besoins spécifiques se font aussi dans les classes Ulis, puisque nous avons, dès le début de notre mandat, dit que l'école devait être inclusive et émancipatrice. Donc nous continuons à nous battre pour cela.

Notre majorité s'illustre donc dans son ambition pour les écoles au travers de ces investissements, en impactant évidemment ces financements au regard du nombre d'élèves, mais aussi sur les conditions de travail du personnel et par ricochet, bien évidemment, des personnels de l'Éducation nationale, de l'ensemble des personnels qui font le quotidien de nos écoles. Notre majorité, comme à son habitude, elle se mobilise car l'École, l'Éducation nationale, c'est pour nous la transmission des valeurs de la République. Et c'est par et avec l'École que nous ferons commune. Vous avez l'habitude de l'entendre, mais l'École, c'est bien le ciment de la République et nous continuerons à défendre l'École républicaine, parce qu'une ville à hauteur d'enfants, c'est une ville où on grandit ensemble et où on grandit bien dans nos écoles. C'est pour cette raison qu'évidemment l'ensemble de notre majorité votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur LÉVY pour une brève réponse.

M. LÉVY. – Très brève. On ne fera pas le questionnaire autour de la table de savoir qui a ses enfants dans l'école publique autour de cette table et qui a ses enfants dans l'école privée. Je pense que c'est des choix personnels, mais ça peut être assez intéressant de faire le sondage par ailleurs. Du coup, je suis ravi, j'espère que madame RUNEL soutiendra la demande de notre groupe, parce que je rappelle quand même

que c'est votre majorité qui a supprimé d'un tiers les ambassadeurs du livre dans les écoles, notamment sur tout ce qui concerne la lecture et l'écriture à travers les services civiques. Donc, si vous pouvez nous soutenir dans notre demande de maintien et de retour des effectifs des ambassadeurs du livre, nous en serions ravis. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Je vois qu'on a beau vous expliquer le sujet depuis trois ans, vous ne l'avez toujours pas compris. C'est dommage. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18050-CMMA8-182 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 75 € – Exercice 2024 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadre

Mme LE DILY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement.

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants présentant un intérêt communal. Les relations entre la Ville de Lyon et ses associations sont formalisées par des conventions-cadres pluriannuelles précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle faisant suite au vote du budget pour la première tranche et d'une subvention complémentaire éventuelle dans une seconde tranche, en septembre de l'année en cours. Pour l'année 2024, un montant total de 9 734 759 € sera alloué aux neuf arrondissements de la ville de Lyon, dont 1 354 511 € seront répartis entre les seize associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants que subventionne la Ville de Lyon dans le 8^e arrondissement en particulier. Cette somme devrait permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leur activité petite enfance dès le début de l'année 2024 et réaliser ainsi leur mission de service public. Si le versement de cette première tranche de subvention recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Une question. La Ville de Lyon, comme d'autres communes, connaît actuellement de grosses difficultés de recrutement et donc un certain nombre de berceaux qui ne sont pas pourvus sur la Ville de Lyon. Je voulais savoir si vous aviez une lecture du nombre de berceaux qui ne sont pas ouverts actuellement dans le 8^e arrondissement, du fait du non-recrutement ou de la non-possibilité de recruter des personnes sur ces berceaux.

Mme LE DILY. – Je pourrai vous communiquer les chiffres, mais je ne les ai pas en tête. Mais je vous les communiquerai volontiers dans les prochains jours.

M. LE MAIRE. – Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18043-CMMA8-165 – Jardin partagé – Approbation et autorisation de signature d'une Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Les Arômes du 8^e » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 36 impasse Antoine Dumont à Lyon (8^e arrondissement) – EI 08040

Mme BERTRAND. – Monsieur le Maire, chers habitants et habitantes, chers étudiants et étudiantes et chère jardinière, Laurence JOHNSON, ici représentante du jardin partagé « Le début des haricots ».

La Ville de Lyon a aménagé en 2018 un terrain d'environ 300 mètres carrés destiné à l'agriculture urbaine sous la forme d'un jardin partagé. Ce projet a été porté par la SELGT en lien avec l'association Les Arômes du 8^e, composée de jardiniers et jardinières, qui en assure l'animation. Je remercie aujourd'hui la SELGT d'avoir semé la graine de ce projet et d'en avoir assuré sa germination. C'est l'esprit tranquille qu'elle peut transmettre le portage de ce jardin aux jardiniers et jardinières des Arômes du 8^e qui, outillés de grelinettes, de fourches et de goutte-à-goutte, en assurent l'animation, l'entretien et l'arrosage et, bien sûr, la récolte partagée les samedis matins, à l'issue de quelques heures de jardinage. Un temps particulièrement apprécié par les parents, les enfants et les habitants.

Ce jardinage est bien sûr effectué dans le respect de la charte des jardins partagés lyonnais et en adéquation avec les pratiques écologiques de préservation de l'eau et de respect de la terre. Je salue tout particulièrement les animations pédagogiques que les jardiniers et jardinières assurent avec les écoles et les crèches du secteur Grand-Trou, Moulin-à-Vent, Petite-Guille. Je vous propose donc d'accorder cette convention temporaire et gratuite à l'association Les Arômes du 8^e afin qu'ils continuent à jardiner, mais surtout créer du lien social dans ce beau jardin qu'est Le début des haricots.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*) Je mets aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18051-CMMA8-183 – Végétalisation des cours de crèche : subventionnement de « kits hors sol » à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon – Opération n° 60004526 – Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026

Mme BERTRAND. – Monsieur le Maire, chers habitants toujours.

Cette délibération s'inscrit dans le projet ambitieux de ce mandat de végétaliser et créer des espaces nature au sein des établissements de la petite enfance pour renforcer l'épanouissement des enfants et leur accès à la nature dès le plus jeune âge. Cela contribue aussi à l'amélioration du cadre de vie du personnel.

Nous avons déjà voté ce projet. Il est proposé aujourd'hui de subventionner les crèches associatives pour l'achat de kits hors sol. Ce nouveau dispositif s'adresse aux crèches qui, structurellement, ne peuvent pas bénéficier de cours nature, par exemple les crèches qui se situent en dessus d'un parking et dans lesquelles il nous est impossible de planter en pleine terre. C'est donc une alternative, une solution qualitative, qui est proposée ici afin d'améliorer les extérieurs de ces établissements. Ces kits seront composés d'éléments en bois, de modulables, agencables et transportables tels que des bacs plantés, du mobilier, du rangement, des nichoirs, pourquoi pas, des mangeoires pour les oiseaux, des bacs de manipulation, etc. Cette subvention pourra être accordée aux crèches associatives, dont celles des centres sociaux. La délibération, aujourd'hui, elle cadre le montant maximum par projet, soit 5 000 €, avec une prise en charge par la Ville à hauteur de 80 %, soit 4 000 €. L'appel à projets sera diffusé à la suite de l'adoption de cette délibération jusqu'au 31 août 2024. Les associations pourront alors déposer des demandes sur le

portail des aides. Plus tard, en décembre 2024, il y aura une autre délibération, plus détaillée, qui récapitulera l'ensemble des dossiers reçus et les montants demandés et attribués. Si ces éléments recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-17692-CMMA8-171 – Groupe scolaire Jean Mermoz, Groupe scolaire Louis Pergaud et Gymnase Colbert – Raccordements au chauffage urbain – Opérations n° 08007002, 08014523 et 08036028, respectivement dans le 8^e, aux 157 rue Bataille, 34 rue Rochambeau, et 1 rue Louis Chapuy – Lancement des opérations et affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2021-1, programme 20006 et n° 2021-1, programme 20 004

Mme GOUST. – Bonsoir. Cette délibération concerne le raccordement au réseau de chaleur urbain de trois établissements de notre arrondissement dans trois quartiers différents : le groupe scolaire Jean Mermoz à Mermoz Nord, le groupe scolaire Louis-Pergaud dans le quartier des États et le gymnase Colbert à Sans-Souci. Jusqu'à présent, il y avait des chaudières à gaz. Ces travaux vont consister en la dépose de ces chaudières et leur remplacement par une sous-station de chauffage urbain. Il y aura aussi la rénovation complète des pompes et la régulation des sites. Et en plus de ces prestations pour le gymnase Colbert, il est également prévu le remplacement des équipements terminaux de chauffage.

En termes de chiffrage, ces opérations se chiffrent à 400 000 € chacune pour Mermoz et Colbert et 350 000 € pour Pergaud.

En termes de priorisation, comment a-t-on choisi quelles écoles et quand raccorder quel établissement. Les critères étaient d'abord les chaudières les plus vieilles, à remplacer en priorité, les sites qui consomment le plus d'énergie et ceux qui sont les plus près du réseau de chaleur.

Avec ces opérations, ça répond à plusieurs objectifs. Déjà, pour les occupants, rendre les installations plus confortables. Ensuite, mettre à niveau les installations pour limiter le risque de pannes. Aussi, dans un souci d'économie, limiter les coûts de fonctionnement. Si c'est plus fiable, il y aura moins de pannes, moins de réparations. Ça coûtera moins cher et ça sera plus performant. Aussi, le mix énergétique sera moins coûteux à terme que le gaz, dont le prix va vraisemblablement continuer à monter dans les années qui viennent. Aussi, pour l'environnement, diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre.

Il est intéressant de savoir que le mix énergétique du réseau de chaleur est aujourd'hui de 60 % d'énergie renouvelable et de récupération et 40 % de gaz. En 2030, ça va évoluer encore vers moins de gaz. Il y aura 75 % d'énergie renouvelable puisqu'une chaufferie à bois sera construite à Vaulx-en-Velin. Mais d'ici là, aujourd'hui en 2024, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ce changement de système de chauffage fait passer les émissions de gaz à effet de serre de 230 grammes par kilowattheure à 110, c'est-à-dire une division par deux.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération, et pardon pour tous ces chiffres, mais c'est important de comprendre.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18178-CMMA8-172 – « Lyon en transition(s) » – Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon – Année 2023

Mme GOUST. – Alors ça va être moins technique, je vous rassure.

Comme pour la quatrième édition, j'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2023 du rapport « Lyon en transition(s) » qui illustre bien l'amplification des actions de notre municipalité en faveur du développement durable. On garde la même structuration du document que les précédentes. 50 actions phares — ce ne sont pas toutes les actions, c'est une sélection représentative et pertinente — dans 25 politiques publiques, avec aussi un focus par arrondissement. Tout cela est présenté à la lumière des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Cette année, il y a deux nouveautés. À ce rapport a été rajouté un tableau des indicateurs de la transition écologique et dans la version finale maquetée — parce qu'en annexe, vous avez la version Word —, il y aura aussi un schéma des neuf limites planétaires pour contextualiser encore davantage notre action. Pour le 8^e, je citerai trois actions menées en 2023 qui illustrent la transversalité de nos politiques et aussi le lien, le fait qu'on identifie bien les enjeux prioritaires de l'arrondissement.

Tout d'abord, thématique emploi. La Mairie du 8^e a initié un cycle de matinales, d'échanges entre employeurs et entreprises. La première rencontre était le 9 mars et a porté sur la thématique de la mobilité avec en invités le Sytral et la Métropole. Ils ont pu présenter l'offre existante à venir, les dispositifs, les enjeux et les leviers. L'idée, c'est d'accompagner la mobilité des salariés.

Ensuite, deuxième exemple, la thématique de la tranquillité publique. Avait été mis en place un dispositif expérimental de justice restaurative qui s'appelle « le rappel aux obligations légales et citoyennes », qui a été poursuivi en 2023. Le principe, c'est d'apporter sous quinze jours une réponse pénale à des actes de petite délinquance. Après constatation par la police, l'auteur de l'infraction est convoqué en Maison de justice et du droit, et devant lui sont le délégué du procureur et Monsieur le Maire du 8^e. En 2023, 44 personnes ont été concernées et le résultat de ce rappel était des avertissements pénaux probatoires. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, il s'agit de reconnaître la culpabilité et de lire l'énoncé de l'infraction et de la peine qui serait encourue si elle était appliquée, et aussi prononcer des contributions citoyennes à des associations d'aide aux victimes.

Troisième thématique, la santé mentale des jeunes dans les quartiers politique de la ville. Donc, il y a à la fois jeunesse, santé et politique de la ville. Trois entités, la Maison des adolescents, l'Espace santé jeunes et la CAF, se sont associées pour créer, en mars, à la Cité éducative du 8^e, un point Écoute jeunes. S'y tiennent trois permanences par semaine pour les 12-25 ans, et aussi des temps de formation et de partage pour les professionnels. Voilà pour ces trois actions, il y en a d'autres. Je vous invite à parcourir le rapport en annexe de la délibération. Et d'ici là, je vous invite à la voter favorablement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18198-CMMA8-166 – Lyon 8^e opération n° 58003001 « Requalification de l’avenue des Frères Lumière » Aménagement de l’avenue des Frères Lumière – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d’ouvrage à la Métropole de Lyon – Réévaluation de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme 2021-1, programme 00012.

M. BÉCART. – Merci Monsieur le Maire.

La requalification de l’avenue des Frères Lumière et de la rue du Premier-Film entre dans sa phase active cette année avec le début des travaux préparatoires portant sur le renouvellement et le déplacement de certains réseaux souterrains, puis les premiers aménagements de voirie. Bientôt, pour l’automne 2026, nous pourrons ainsi profiter d’une avenue entièrement rénovée et embellie, où une centaine d’arbres auront été plantés là où il n’y en avait aucun, des matériaux urbains de qualité, là où nous n’avions que de l’asphalte et du bitume noir, davantage de place pour marcher ou s’installer en terrasse, là où, à certains endroits de l’avenue, il y avait à peine la place pour que deux personnes ne se croisent. Des livraisons facilitées pour les commerces, avec davantage d’emplacements logistiques des deux côtés de l’avenue, une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec davantage de places réservées à leurs véhicules, une avenue plus calme, moins polluée et plus sécurisante pour les usagers vulnérables grâce à la réduction du trafic de transit automobile. En somme, un espace public modernisé, adapté aux enjeux des mobilités d’aujourd’hui et de demain, aux défis du changement climatique et qui conforte le dynamisme des commerces de proximité qui font la richesse de cette avenue des Frères Lumière.

Enfin, réjouissons-nous également dans ce grand projet de l’aménagement de la rue du Premier-Film réservé aux piétons dans le précédent mandat et qui sera également transformée pour valoriser l’environnement historique de l’Institut Lumière et rendre la rue plus accueillante pour les enfants et les parents de l’école Lumière.

Par cette délibération, il s’agit d’une part d’approuver la convention visant à transférer à la Métropole de Lyon la maîtrise d’ouvrage des travaux pour ceux relevant de la compétence de la Ville de Lyon et, d’autre part, d’approuver le montant affiné de cette opération qui, suite aux phases de concertation, d’étude et d’instruction des tiers, notamment l’architecte des Bâtiments de France, s’élève à environ 7 600 000 €, dont un peu plus d’un million d’euros à la charge de la Ville, les montants exacts étant dans la dans la délibération. C’est avec plaisir que je vous propose d’approuver ces décisions.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY, Madame EVA. Madame EVA, je vous en prie.

Mme EVA. –Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous nous présentez aujourd’hui cette délibération concernant l’avenue des Frères Lumière. Nous ne sommes bien entendu pas contre le fait de végétaliser un quartier ou de l’améliorer si besoin. Mais nous sommes réellement stupéfaits du montant alloué pour cette opération et des travaux d’envergure que vous envisagez. Surtout quand d’autres quartiers auraient dû être à vos yeux bien plus prioritaires. Je pense aux États, au Grand-Trou, Moulin-à-Vent, Petite-Guille, par exemple. Sincèrement, je me demande comment vous avez pu prioriser ce quartier où il fait bon vivre, quand d’autres habitants se sentent laissés pour compte. D’autres quartiers auraient réellement eu besoin de cette enveloppe budgétaire importante puisque là, c’est clairement ignorer l’urgence pour traiter de l’accessoire, voire même du superficiel. Vraiment, notre groupe ne comprend pas ce choix et on aimerait savoir pourquoi les quartiers les plus populaires sont relégués au second plan. Donc, pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous avons déjà eu plusieurs débats concernant ce dossier qui a initialement été affiché à 4,5 millions d'euros lors des premières réunions publiques pour arriver à plus de 5 millions. Et comme vous l'avez indiqué maintenant, nous sommes sur un montant total de 7,6 millions. Quand on intègre, même si ce n'est pas dans le 8^e, le petit bout qui est tout au bout de l'avenue des Frères Lumière sur la grande rue de la Guillotière, ça veut dire que, grosso modo, sur un espace de 1 600 mètres, vous dépensez quasiment 10 millions d'euros pour aménager l'espace, 10 millions d'euros pour 1 600 mètres. Je pense que ce sont des montants qui sont complètement — on parlait tout à l'heure sur un autre investissement — déraisonnables. Là, très clairement, c'est de l'argent public qui est gaspillé sur un projet qui est soutenu par personne. C'est-à-dire que quand très clairement vous n'avez ni l'association des commerçants qui vous soutient, ni même, lors de la dernière réunion plénière, le Conseil de quartier de Monplaisir, qui s'émeut également de l'absence de dialogue et de concertation, notamment sur un point que vous n'évoquez pas aujourd'hui, c'est-à-dire les sens de circulation qui vont complètement changer dans le quartier, avec l'impossibilité d'aller tout droit sur l'avenue des Frères Lumière en direction des hôpitaux, obligeant les habitants à prolonger leur parcours ; et une débauche d'argent qui n'est pas justifiée y compris dans votre discours parce qu'on ne comprend pas les raisons de cette hausse spectaculaire du budget. Nous sommes extrêmement surpris. On trouve que c'est particulièrement injuste, comme l'a dit ma collègue, par rapport à d'autres quartiers qui attendent également un certain nombre d'investissements importants. Nous ne comprenons pas ce choix qui est fait et qui oppose au bout du compte les habitants du 8^e les uns contre les autres, parce que ce n'est pas compris par les habitants. C'est un projet qui est soutenu uniquement par vous et par aucun autre habitant.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons approuver la délibération qui est proposée aujourd'hui. Merci.

M. BÉCART. – Je laisserai Monsieur le Maire compléter sur la répartition des investissements des grands projets sur le 8^e, mais sur la délégation qui m'incombe, la voirie, je tiens tout de suite à vous rassurer, il y a bien d'autres projets dans le 8^e, notamment avec les Voies Lyonnaises qui sont également portées par la Métropole de Lyon et qui concernent plusieurs quartiers populaires du 8^e. Pour garder ceux que vous citez, Grand-Trou et États-Unis, on aura cette année aussi les travaux qui vont commencer sur la route de Vienne avec la Voie Lyonnaise N° 7 qui va permettre de requalifier une bonne partie des espaces publics. Nous allons aussi avoir l'aménagement du boulevard des États-Unis et de l'avenue Viviani avec la Voie Lyonnaise N° 2, qui va aussi permettre de sécuriser et d'apaiser les traversées piétonnes du boulevard des États-Unis, notamment de végétaliser beaucoup, d'embellir ces axes et d'y sécuriser les usagers les plus vulnérables. On pourrait également citer Mermoz-Sud, 60 millions d'euros investis sur la requalification des espaces publics, entre autres, la ZAC Langlet-Santy avec la rue Coignet qui va être réaménagée cette année. J'en oublie certainement, mais je tenais à vous rassurer sur ce point. Sur les espaces publics, nous avons des investissements beaucoup plus importants que ceux de l'avenue des Frères Lumière sur les autres quartiers du 8^e. Et je pense que Monsieur LÉVY, il y a une petite erreur de calcul. Vous dites 10 millions d'euros, nous sommes à 7,6 dont seulement, je le rappelle, 1 million d'euros à la charge de la Ville pour l'avenue des Frères Lumière. Ce montant inclut bien la rue du Premier-Film qui est une des causes de l'augmentation du coût final de l'opération, qui résulte aussi de l'instruction de l'architecte des Bâtiments de France et d'une certaine exigence de qualité sur les matériaux. Surcoût qui se serait imposé également à vous puisqu'il me semble que vous portiez également ce projet dans votre programme et que vous auriez dû financer également.

M. LE MAIRE. – Merci de ces précisions, Monsieur BÉCART. Juste pour rappeler, je le redis pour tout le monde, que les choses soient claires : nous avons en début de mandat voté une PPI qui accordait 150 millions d'euros d'investissement au 8^e arrondissement. Et il me semble que sur ces 150 millions d'euros, 1 million va à l'avenue des Frères Lumière et 149 millions — révisés un peu depuis, sur la base de quelques projets revus, donc je vous accorde qu'on a rognés de 2 millions la PPI —, tout le

reste est concentré sur les autres quartiers. Venir me faire le procès d'intention aujourd'hui de ne rien faire sur les autres quartiers de l'arrondissement, dont je rappelle que toutes les choses qu'il y a à faire nous les engageons, en l'occurrence, y compris sur le grand QPV des États-Unis, où nous lançons la réflexion sur un projet d'avenir de ce quartier qui n'a pas bougé depuis 60 ans. Il se trouve que ces 60 dernières années, je n'étais pas maire du 8^e arrondissement, donc je ne suis pas comptable de cet immobilisme des mandats précédents.

Pour être clair, je reprécise que vous avez un problème avec les chiffres puisque je lis bien, comme l'a dit Monsieur BÉCART, 7,6 millions d'euros et non pas 10. Et je note en conclusion que quels que soient les projets qui concernent le quartier de Monplaisir — sans doute quartier que vous considérez comme votre chasse gardée, mais dans lequel rien ne s'est passé depuis 37 ans —, vous avez du mal à les accepter et êtes systématiquement en critique sur tout projet qui concerne le futur de ce quartier dont je suis très fier de porter l'ensemble des projets. La tour Guillot-Bourdeix, l'avenue des Frères Lumière, les projets du budget participatif dont on a parlé, le square Saint-Hippolyte, le futur projet Dargent. Je suis heureux de savoir que ce quartier comme les autres, puisque c'est ce quartier qui a été oublié depuis 37 ans, va enfin bénéficier d'investissements à la hauteur de ses besoins. Remettre en valeur le périmètre historique de l'Institut Lumière, dont je rappelle qu'il est patrimoine historique, patrimoine des Bâtiments de France. Et il se réjouit, lui, contrairement à vous, du fait qu'on prenne enfin en considération le réaménagement de la rue du Premier-Film, par exemple, dont on aurait pu penser qu'à la fin des travaux de l'école Lumière, le précédent mandat ait imaginé remettre en valorisation cette rue qui aujourd'hui ne ressemble strictement à rien du tout. Je mets ce rapport aux voix. Monsieur LÉVY, je vous ai donné la parole, donc on va passer au vote.

Qui est contre ? (*Madame EVA*) Qui s'abstient ? (*Monsieur LÉVY*).

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

[*Intervention de Monsieur LÉVY hors micro*]

Oui, mais on ne va pas débattre toute la soirée d'un seul projet. Vous vous êtes exprimé largement. Je pense que ça suffit. Le vote est passé, on passe à la délibération suivante. Vous allez nous redire les mêmes choses que l'on connaît de toute façon déjà. Alors quelques secondes, Monsieur LÉVY, je vous redonne la parole.

M. LÉVY. — Non, mais ce n'est pas quelques secondes, c'est le temps qui est nécessaire. Sur les propos qui ont été tenus, vous vous êtes engagé à organiser un certain nombre de concertations avec les habitants sur ce dossier de l'avenue des Frères Lumière. Les concertations n'ont pas été faites. Et moi, contrairement à Monsieur BÉCART, je ne me réjouis pas que sur les Voies Lyonnaises, vous supprimiez des voies de bus au détriment des Voies Lyonnaises. Je ne me réjouis pas que vous fermiez dans quelques mois ou dans quelque temps le pont de l'Épargne. Et je ne me réjouis pas non plus que, contrairement à ce que vous avez dit en réunion publique, vous n'avez pas organisé de réunion publique avec les Hospices civils de Lyon lorsqu'il s'agit de fermer les accès à proximité de l'hôpital Édouard Herriot. Donc ce que vous indiquez, y compris par rapport aux investissements publics sur Mermoz qui pour la plupart sont des financements d'État, je pense qu'aujourd'hui, sur ce dossier des Frères Lumière qui en effet, n'est pas porté par aucune structure du quartier, il y a un manque cruel de dialogue et de concertation, notamment sur les voies de circulation, sur les rues qui vont changer de sens, pour lesquelles les habitants ne sont pas informés ni associés. Et cela, nous ne pouvons pas l'accepter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. — On a bien compris votre position, Monsieur LÉVY. Monsieur BÉCART, on vous repasse la parole pour un échange avec soulte entre la Ville et la Métropole de Lyon.

2024-2979-CMMA8-167 – Lyon 8^e – Échange avec soulte entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon de parcelles de terrain sises 36 rue Antoine Dumont en vue de la réalisation du tronçon 2 de la rue Miriam Makeba du PUP Patay – EI 08040 – N° inventaire 08040 T 001-04 et 08040 T 004-01

M. BÉCART. – Cette délibération porte sur la cession à la Métropole d'un terrain appartenant à la Ville de Lyon et qui fut nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle dénommée rue Miriam Makeba. Il vous est ainsi proposé d'approuver ce transfert et d'autre part, compte tenu de l'intérêt général évident que représentent ces travaux, de ne pas facturer à la Métropole la redevance d'occupation du domaine public municipal. Je profite néanmoins de cette délibération pour vous informer que les travaux d'aménagement des espaces publics du projet urbain partenarial Patay touchent à leur fin. Nous avons eu à cœur, lors de notre arrivée en 2020, de revoir le programme d'aménagement des espaces publics de ce projet urbain pour y augmenter fortement l'espace alloué aux piétons et à la végétation, revoir le plan de circulation pour limiter le trafic de transit automobile et modifier le tracé de la rue Miriam Makeba pour préserver le stade Dumont. Plusieurs rues ont ainsi été créées ou requalifiées. Une centaine d'arbres ont été plantés et les riverains, anciens ou nouveaux, peuvent ainsi profiter d'un cadre de vie plus calme, plus sécurisant et plus accueillant, notamment en été. Je salue les équipes de la Métropole de Lyon et de la Ville qui ont porté ces aménagements de qualité et qui se poursuivront cet été avec les travaux du jardin Louise et Joseph Schwartz.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Culture

2024-18056-CMMA8-170 – Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 » pour un montant total de 72 315 €, financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00005 et approbation d'une convention d'investissement

M. MABILLOT. – Chers collègues, bonsoir.

La délibération 18056 porte sur l'attribution de deux subventions d'investissement d'aide aux lieux patrimoniaux. Ces subventions visent à soutenir les tiers qui portent l'entretien de lieux patrimoniaux d'exception, en l'occurrence de murs peints. Dans notre arrondissement, une série de murs peints du musée Tony-Garnier vont être concernés. Cette subvention sera versée à Grand Lyon Habitat et sera d'un montant de 60 000 € sur un total d'une subvention de 72 315 €. L'autre part de la subvention, le montant de 12 315 €, ira à Foncia, au syndic Foncia pour la prise en charge de la rénovation de la fresque des Lyonnais sur le quai de la Pêcherie.

Pour notre arrondissement, cette subvention complémentaire au bailleur social Grand Lyon Habitat donnera un nouveau souffle à ce projet patrimonial d'intérêt culturel, historique et touristique et portera sur la rénovation de sept murs peints du musée urbain. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes. Les deux subventions d'équipement sont allouées dans le cadre de l'opération SEPAT « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception » et répartis de la façon suivante 12 315 € pour Foncia, 60 000 € de subventions complémentaires à Grand Lyon Habitat. Et une nouvelle convention financière sera établie entre la Ville et Grand Lyon Habitat. Monsieur le Maire sera autorisé à signer ledit document et, conformément aux dispositions arrêtées, le plan d'équipement pluriannuel des dépenses et investissements résultants seront financés à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur MABILLOT. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Déport de M. BONNIEL*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

2024-18378-CMMA8-174 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 3 institutions culturelles pour un montant de 8 665 000 € – Exercice 2024 – Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

M. MABILLOT. – Cette attribution de subventions de fonctionnement à trois institutions porte sur un montant de 8 665 000 €. Cette délibération vise à renouveler les subventions de fonctionnement de trois associations culturelles avec lesquelles notre Ville a une subvention pluriannuelle, et pour ne pas fragiliser leur trésorerie, dans l'attente du vote du budget qui permettra, par l'intermédiaire d'une délibération complémentaire, d'ajuster cette subvention, notamment pour tenir compte de l'inflation.

Notre arrondissement est tout particulièrement concerné par ce renouvellement par rapport à deux institutions : la Maison de la danse, pour un montant de 965 000 €, ainsi que le renouvellement de la subvention de l'Institut Lumière pour un montant de 700 000 €. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les dispositions suivantes : les subventions énumérées dans le tableau que vous retrouverez dans la délibération, les conventions-cadres qui y seront associées, la convention d'application financière type qui sera établie avec les organismes concernés, et que Monsieur le Maire soit autorisé à signer lesdites conventions. Les dépenses seront prélevées sur les crédits de l'exercice en cours.

M. LE MAIRE. – Merci. Je précise qu'en tant qu'administrateur de l'Institut Lumière, tout comme Madame ROCH, nous nous déportons également sur cette délibération. Questions/remarques ? Madame DURAND à cause de l'Opéra. (*Déport de Madame DURAND*) Je mets donc aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Déport de M. BONNIEL, M. BERZANE, Mme ROCH, Mme DURAND*)

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

2024-17799-CMMA8-175 – Attribution de subventions de fonctionnement général à 16 institutions culturelles pour un montant de 4 782 400 € – Exercice 2024 – Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

Mme ROCH. – Cette délibération est identique à celle votée l'an passé pour les mêmes raisons, sachant que le budget de la Ville sera voté en mars, et afin de ne pas mettre en difficulté les trésoreries des structures culturelles, les subventions de fonctionnement sont votées dès ce mois de janvier pour être versées dans les prochaines semaines. Le 8^e arrondissement est concerné par une subvention de 195 000 € attribuée au théâtre Le Ciel, scène européenne pour l'enfance et la jeunesse et une subvention de 90 000 € attribuée au musée urbain Tony-Garnier, qui anime si brillamment des visites et des expositions sur l'œuvre de cet architecte et urbaniste, figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon. Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

(*Déport de M. BONNIEL*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-17725-CMMA8-181 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 € à titre de participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Mme MARAS. – Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP. Cette subvention est au titre de la participation financière au poste de directeur de douze MJC de Lyon. Le montant global est de 701 000 € pour la Ville de Lyon. La subvention que l'on vous propose d'adopter vient apporter un soutien précieux aux MJC. Cette délibération vient en complément de celle qui concerne les subventions de fonctionnement qui sera présentée dans un instant. Une revalorisation sans précédent de ces subventions qui réaffirme notre ambition forte et soutien à l'éducation populaire. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Logement – Urbanisme – Politique de la Ville

2024-17722-CMMA8-169 – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2024 pour un montant total de 34 500 €

M. LE MAIRE. – En l'absence de Jean-Luc GIRAULT, je vous présente la délibération suivante qui concerne le dispositif Ville Vie Vacances qui permet d'apporter des financements aux associations qui organisent, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. Ce dispositif vient bien entendu en complément de la programmation des chantiers jeunes. Il concerne sur notre arrondissement notamment les centres sociaux Langlet-Santy, Mermoz, États-Unis et une association commune avec le 7^e arrondissement qui intervient sur Mermoz.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur BACHER, c'est à vous.

M. BACHER. – Mesdames, Messieurs les habitants de l'arrondissement, chers collègues. Au nom des groupes de la majorité, nous souhaitons profiter de cette délibération pour vous saluer dans un premier temps déjà, la volonté de la mairie de poursuivre le travail déjà entamé sur les QPV (quartiers politique de la ville). Cette délibération permet de soutenir le dispositif Ville Vie Vacances. Quoique les congés payés furent conquis par notre camp social il y a 88 ans, au terme d'importants mouvements de grève qui permirent au gouvernement de Léon BLUM de signer les accords de Matignon, aujourd'hui encore, de trop nombreuses familles ne peuvent se permettre de réellement en profiter. Bien sûr, ces familles sont évidemment celles qui subissent déjà un grand nombre de difficultés : difficultés d'accès à l'emploi, forte précarité, discriminations. L'été dernier, nos quartiers ont flambé, comme en 2005, comme en 1981. Derrière ces révoltes urbaines se cache toujours le même problème : l'abandon de pans entiers de notre territoire par l'État. Les politiques austéritaires menées par les libéraux depuis plus de 20 ans ont fait reculer le maillage des services publics. Quand une poste ferme, quand une classe disparaît, c'est la République qui se retire chaque fois un peu plus. Les services publics ne sont pas seulement le patrimoine de celles et ceux

qui n'ont rien. Ils sont aussi l'émanation de la République. En organisant leur retrait de certains quartiers, l'État austéritaire a créé le terreau fertile d'un sentiment d'abandon qui est, de fait, une réalité d'abandon. Ne pas en prendre compte, ne pas y apporter de solutions, c'est ne pas comprendre les dynamiques structurelles qui ont mené à ces révoltes.

Nous évoquions l'été 80 un peu plus tôt. Qu'a fait le Gouvernement d'alors ? Une nouvelle politique de la ville est esquissée, qui vise à la fois la rénovation urbaine et une meilleure implication des habitantes. Pour la jeunesse, d'importants dispositifs seront déployés, dont notamment les ZEP, ancêtres des REP actuelles. Mais c'est suite à cela que sont lancées les opérations Prévention Été qui ont pour objectif de fournir une activité aux jeunes sans solution pour les vacances d'été.

Voilà ce que nous poursuivons au travers de cette délibération, nous contribuons modestement à poursuivre cette vision. Bien sûr, notre action à elle seule ne peut suffire. Il faut que tout le monde s'y mette, à commencer par l'État.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY je vous en prie.

M. LÉVY. – Juste une petite remarque, pour la culture de notre collègue. C'est assez intéressant qu'on nous lise des tracts en conseil d'arrondissement, on est quand même là pour parler des questions de l'arrondissement. Le dispositif VVV monsieur, il s'agit de crédits d'État qui sont gérés par la Ville de Lyon pour une meilleure proximité avec les associations. Le dispositif que vous critiquez en disant « que fait l'État ? », le dispositif VVV c'est des crédits d'État. Donc je veux bien que vous nous lisiez des tracts. C'est intéressant, c'est sympa. Vous vous êtes arrêté en 1983, si on pouvait continuer après, ça serait bien. Mais voilà, je pense qu'à un moment donné, c'est bien de vous renseigner, de vous documenter. Le dispositif VVV, ça n'a rien à voir avec les chèques vacances, ça n'a rien à voir avec le Front populaire, même s'il y a une dynamique derrière en effet de soutien à l'emploi des jeunes et de dynamique. Mais c'est des crédits d'État qui sont gérés par la Ville de Lyon. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur LÉVY. Je suis désolé mais je pense que vous avez mal écouté ce qu'il a dit. Il n'a pas critiqué le dispositif VVV. Pas du tout. Et je rappelle que dans cette assemblée, tous les groupes politiques sont libres de leurs prises de parole. Nous n'avons pas à les contrôler. Encore heureux et vous-même en êtes libre également et sachez en user. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18040-CMMA8-185 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF SUD-EST MÉDITERRANÉE pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 485 525 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (6 PLUS et 3 PLAI) situés 32-38, rue Henri Barbusse à Lyon 8^e

M. MOURIER. – Monsieur le Maire, collègues. En l'absence de Mathieu AZCUÉ, je vous présente une délibération qui concerne une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total d'un peu moins d'1 500 000 € relatif à une opération d'acquisition en VEFA de neuf logements situés au 32 et 38, rue Henri-Barbusse dans le 8^e. Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la présente délibération.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur MOURIER. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-19689-CMMA8-186 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 181 903 € relatifs à une opération de construction de 23 logements PLAI situés 65, rue Maryse Bastié à Lyon 8^e

M. MOURIER. – Monsieur le Maire, collègues, je vais essayer d'être également rapide.

Il s'agit également d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts, cette fois d'un montant total de 2 200 000 €, relatif à une opération de construction de 23 logements en PLAI, situés 65, rue Maryse Bastié à Lyon 8^e. Je vous propose, chers collègues, d'adopter la présente délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Santé – Social – Handicap et Séniors

2024-17724-CMMA8-184 – Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme EL GANNOUNI. – Le 10 janvier 2023, nous avons voté favorablement l'attribution de subventions d'un montant de 14 566 774 €. La délibération que je vous propose a pour but de valider la première tranche de ces subventions de fonctionnement d'un montant de 16 468 011 €, soit 2 millions d'euros de plus aux MJC, centres sociaux, maison de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au réseau Rhône-Ain-Saône des MJC. La forte inflation que nous connaissons depuis près de deux ans, les effets de la crise sanitaire des années 2020-2021, les charges d'exploitation qui ont connu une augmentation supérieure à 11 % en raison de la revalorisation du SMIC, ont fortement fragilisé ces associations qui œuvrent au quotidien auprès des habitantes et habitants de nos quartiers. L'équilibre économique est une source d'inquiétude permanente pour nos associations et je le constate à chaque conseil d'administration auquel je participe dans les centres sociaux.

Pour répondre aux situations financières les plus critiques, nous avons approuvé l'attribution de subventions complémentaires pour un montant total de 555 000 € dans le cadre du fonds d'aide exceptionnel mis en place en 2023, par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2023. La Ville de Lyon fait le choix d'augmenter globalement cette année de 12 % les montants des enveloppes de crédits de subventions aux associations d'éducation populaire, soit plus de 2 millions d'euros — comme je l'ai indiqué tout à l'heure —, avec une attention particulière aux associations gérant des établissements accueillant des jeunes enfants et/ou des accueils périscolaires. Ce geste fort en direction des associations d'éducation populaire s'inscrit dans le partenariat de qualité que la Ville de Lyon a noué depuis longtemps avec ces acteurs majeurs de la cohésion sociale dans notre ville. Lyon s'engage à veiller jusqu'à la fin du mandat en cours à ce que les associations puissent mettre en œuvre leur projet associatif dans un cadre financier contribuant à la pérennité de leur modèle socio-économique.

Je souhaite remercier chaleureusement toutes les équipes des centres sociaux, mais également les directrices et directeurs pour leur engagement dans les projets de notre arrondissement. Peggy BOUZAGLOU et sa directrice adjointe Mélanie MAILLET et Shirley COUIX pour le centre social Mermoz

et Gisèle Halimi, Agnès VINCENT, pour le centre social Laënnec et François GASTALDO pour le centre social des États-Unis.

Afin d'accompagner ces 41 associations dans la mise en œuvre de leurs projets, je vous demande, chers collègues, de voter favorablement la première tranche de subventions de fonctionnement général à chacune d'entre elles au titre de l'année 2024, pour un montant global de 16 468 010 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Je me joins à vous pour remercier également les équipes de la Maison de l'enfance et des MJC. Questions/remarques ? Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY. – Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Lorsqu'on avait eu une précédente délibération au mois de juin en lien avec l'adjointe, Madame NUBLAT-FAURE, nous avons échangé à plusieurs reprises en commission et demandé — d'ailleurs contre votre avis, Monsieur le Maire — un certain nombre de points concernant — comme vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe — la question du point d'indice au sein des MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance. Et puis, la question des hausses liées au chauffage. Il y avait eu une première dotation qui avait été accordée. Et là où nous avons été particulièrement entendus, et je trouve que cette délibération va dans le bon sens, dans le sens où les montants indiqués rentrent dans la subvention socle des MJC. Donc il ne s'agit pas d'aides exceptionnelles, parce que nous savons — et vous l'avez évoqué dans d'autres délibérations — que les questions liées à l'énergie risquent de continuer et que nous avons un certain nombre de débats qui vont arriver dans les semaines à venir, notamment liées à la réforme des rythmes scolaires, et qu'il est important de consolider la relation de partenariat entre la Ville et les MJC, centres sociaux dans lesquels il faut également, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, rendre hommage aussi au travail mené par la Maison de l'enfance et les deux MJC de Lyon. Et donc cette hausse de dotation, qui d'un point de vue global, est estimée à peu près à 2 millions d'euros, va plutôt dans le bon sens parce qu'elle consolide nos structures d'éducation populaire.

Juste un point de vigilance. Le montant de la subvention au réseau R2AS diminue de 50 000 € dans la subvention, ce qui correspondait à l'aide exceptionnelle liée à l'élaboration du projet sur Mermoz lié à la nouvelle structure d'éducation populaire. Je sais qu'il y a des discussions en cours, un changement de direction qui se discute actuellement, en toute indépendance d'ailleurs, avec la MJC Laënnec Mermoz. Il faudra bien être vigilant que tout ceci, cette baisse de subvention, ne retarde pas la mise en œuvre du projet, Madame NUBLAT-FAURE nous l'a confirmé. En tout cas, nous voterons avec beaucoup de plaisir cette délibération parce qu'elle fait véritablement l'objet d'une réflexion commune que nous avons eue tous ensemble en commission — Monsieur PRIETO vous étiez également présent — et je trouve que ça va plutôt dans le bon sens de l'éducation populaire. Une convention d'objectifs. Et on est bien éloigné de certaines préconisations du précédent mandat qui allaient plutôt vers une délégation de service public. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Je suis agréablement surpris qu'une délibération vous agrée à ce point. Je rappelle quand même que ces 2 millions permettent de rattraper l'inflation qui n'a jamais été prise en compte depuis 2014 vis-à-vis des structures d'éducation populaire. Donc je suis heureux qu'ensemble nous puissions remettre à niveau les moyens économiques de ces structures. D'ailleurs, elles se félicitent et nous remercient très chaleureusement. En témoigne le dernier Conseil d'administration de la MJC Monplaisir. Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-17723-CMMA8-168 – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2024 pour un montant total de 62 500 euros

Mme PERRIN. – Mesdames, Messieurs.

Face à des situations de crise économique, sociale, de perte de droits de leurs parents et de leur entourage, de nombreux jeunes issus de nos quartiers les plus défavorisés font face légitimement à une perte de confiance et de repères. Envers la société, envers les valeurs travail et études et dans leur capacité à dépasser la situation de vie qui leur est donnée. Comment avoir confiance en un avenir professionnel et personnel quand les portes semblent fermées pour les personnes qui vous ressemblent, quand bien même elles auraient suivi les règles de la société ? Et comment poursuivre dans ce cas une vie sans confiance en l'avenir ? Les tentations de dépasser les bornes et de délaissier ses devoirs auprès de la société sont évidemment plus fortes quand on pense n'avoir rien à perdre. Il ne nous est moralement pas possible de laisser ces jeunes tomber dans ce gouffre, de les laisser se détruire pour eux comme pour la société. Et il n'est pas entendable non plus que le répressif soit le seul outil face à des jeunes perdus et désœuvrés, qui dégraderaient leur cadre de vie et donc celui des autres. Car ces dégradations et ces troubles sont avant tout le reflet d'un sentiment de mise à l'écart de la société. Or, les jeunes sont la société. Leur mise à l'écart serait notre échec et leur avenir fait partie du nôtre. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, adoptée en 2022 pour quatre ans, prône d'agir plus tôt auprès des jeunes, notamment des plus vulnérables, pour offrir à ces jeunes un horizon plus large et un cadre plus engageant, un regain de confiance dans leurs capacités et dans le groupe.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les chantiers jeunes, chantiers loisirs, ouverts aux adolescents de 14 à 18 ans, portés par les MJC et les centres sociaux, les chantiers éducatifs dits « Rebond », ouverts aux jeunes de 16 à 25 ans, construits avec les associations de prévention spécialisées et pour lesquels les missions locales de Lyon peuvent positionner ces jeunes en grande difficulté, voire en risque de délinquance.

Je souhaite profiter de cette délibération pour redire la qualité du travail effectué en 2023 auprès de ces jeunes par la Mission locale du 8^e arrondissement, porté par Laurent ALIBERT qui a accompagné plus de 20 jeunes *via* ces chantiers, et par les centres sociaux des États, Santy, Mermoz, Gisèle-Halimi et Laënnec et de la MJC auprès de ces jeunes sur des chantiers loisirs.

Ceci étant dit, la délibération porte ce soir sur 21 structures présentant des chantiers éducatifs ou de loisirs pour un montant total de 62 500 €. Sur le 8^e arrondissement, nous consacrons 4 500 € pour les centres sociaux Santy et Mermoz, et la MJC Monplaisir pour 2 000 €. Ces chantiers multiplient les partenariats avec d'autres associations du territoire, créent de la valeur ajoutée dans le quartier, pour tous, pour les jeunes y compris, et les valorisent. Et parce que nous croyons en la reconnaissance et l'insertion sociale comme outil de lutte contre la petite délinquance, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*) Je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2024-18226-CMMA8-187 – Lyon 8^e – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de quartier États-Unis Eurequa pour l'action « Pause Amitié » – EI 08267

Mme LE DILY. – La Ville de Lyon soutient une action intitulée « Espace Pause Amitié ». Il s'agit d'une structure pensée pour accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8^e arrondissement dans leur vie quotidienne. La mise à disposition des locaux qu'elle occupe se fait dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit qui arrive à échéance le 31 janvier 2024. L'Association Régie de quartier États-Unis Euréqua a sollicité le renouvellement de cette mise à disposition gratuite. L'activité de l'association, créatrice de lien social, présente un intérêt pour la Ville de Lyon en permettant aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier. En conséquence, il apparaît souhaitable de continuer de soutenir cette association dans la poursuite de ses objectifs, en renouvelant la mise à disposition gratuite des locaux dont la Ville de Lyon est locataire. Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle du local est estimée à 9 379,07 €, sachant que les fluides sont à la charge de l'association.

Si le renouvellement de la présente convention d'occupation à titre gratuit recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Questions/remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Questions diverses

M. LÉVY. – J'avais une question diverse. Je voulais savoir si la Mairie d'arrondissement ou vous-même, avez été associés aux discussions relatives au tramway express de l'Ouest lyonnais.

M. LE MAIRE. – On est sur le mode ferroviaire, on est d'accord ? OK. Pourquoi aurais-je dû être associé à la réflexion sur le tramway express de l'Ouest Lyonnais ? Dans mon ancien métier, je l'aurais forcément été, mais là...

M. LÉVY. – Il y a un point qui nous inquiète et qui attire notre attention concernant le tramway express de l'Ouest Lyonnais. Il y a eu un certain nombre de réunions publiques qui ont été organisées, surtout dans le 2^e arrondissement, concernant le parcours de ce tramway. En fonction de son axe de parcours, notamment sur le cours Suchet ou sur la question du cours Charlemagne, se pose la question du nombre d'équipements qui pourront être disponibles à partir de Perrache. Dès lors, il s'avère qu'il n'est pas possible, à ce jour en tout cas, et c'est ce qu'a indiqué le Sytral dans le dernier compte rendu et dans ce qui figure en ligne sur le site, sur le tramway de l'Ouest lyonnais ; il est indiqué qu'il ne pourra pas y avoir trois lignes de tramway au niveau de Perrache. Ce qui veut donc dire que pour le moment, il est prévu en effet que le tramway puisse partir sur la partie de l'Ouest Lyonnais — soit éventuellement par la partie Suchet, soit par la partie, à terme, Montrochet —, une jonction avec la ligne T1, mais par contre plus de lignes T2. Ce qui veut donc dire que la ligne T2, dans son parcours actuel, dans les réflexions qui ont été données par le Sytral lors de ces réunions publiques — je pensais que la Mairie d'arrondissement aurait pu avoir au moins une information —, ce qui signifie que la ligne T2 ne pourra pas s'arrêter à terme au niveau de Perrache mais devra s'arrêter à Jean-Macé. Ce qui veut donc dire que pour une grande partie des habitants du 7^e bien sûr, mais également du 8^e, ils n'auront plus d'accès direct sur la Confluence et à Perrache, ils devront s'arrêter à Jean-Macé et avoir une autre jonction directement à Jean-Macé. Nous trouvons

particulièrement dommage qu'il n'y ait plus, à terme, cette prolongation du tramway T2 sur la Confluence. C'est un risque. Je n'ai pas dit que c'est qui allait être fait, mais il y a un véritable risque puisque c'est ce qui figure dans les discussions en cours à l'occasion de la concertation, qui est actuellement en cours jusqu'au mois de février. Moi, je vous invite, en tant que maire, en tant que Lyonnais, à vous exprimer de manière à ce qu'on puisse demain, toujours avoir une continuité de parcours pour les habitants du 8^e jusqu'à Perrache et la Confluence. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Je prends note de ce point. On va regarder ça avec une grande attention et vigilance. Je vous invite à ce qu'on se retrouve le 12 mars prochain ici, à 18 h 30.